

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire  
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 12 mai 1999, à 14 h

Hôtel Gouverneur

Place Dupuis

1415, rue Saint-Hubert

Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
MARTINE DESORCY, ÉMILIE DUPONT, CATHERINE GRATTON, CATHERINE LÉVESQUE.....	25
REPRISE DE LA SÉANCE.....	40
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JACQUES CORDEAU, MARIE-DANIELLE LAPOINTE.....	42
RICHARD IMBEAULT, LORENT LAVIGNE .....	67
PRISCILLA GAREAU .....	77
VINCENT MARCHIONE .....	89

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour à vous, mesdames et messieurs, et bienvenue dans cette salle immense pour nous accueillir. Donc, je m'excuse en partant de l'exiguïté de la salle, il y a eu des petits problèmes de planification et à cette date de l'année, les salles disponibles à Montréal sont extrêmement rares. On a essayé de changer la salle au dernier moment et ça s'est avéré impossible dans les circonstances. Donc, on va essayer de faire contre mauvaise fortune bon 10 coeur et de s'arranger avec l'exiguïté des locaux qu'on a.

15 Je m'appelle André Beauchamp. J'ai le plaisir de présider la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. Il me fait plaisir d'ouvrir cette partie de l'audience qui porte sur la situation de l'eau dans la région de Montréal.

20 Je préside cette Commission en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25 Dans le mandat qu'il confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur le ministre, Paul Bégin, décrivait ainsi les termes du mandat: à partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec, dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec, dans chacune des régions administratives du Québec.

30 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

35 Dans la procédure suivie par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se déroule en deux temps: le premier temps consacré aux questions et aux informations; le deuxième temps de l'audience étant en général consacré à l'audition de mémoires et à l'expression d'opinions.

40 Nous avons essayé de situer la première phase de l'audience dans l'espace de calendrier du 15 mars au 15 juin. Et dans cette première période, nous avons fait trois moments différents. Nous avons d'abord ouvert à Montréal par trois jours en convoquant tous les ministères concernés pour faire l'état des dossiers dans les différents ministères. Nous sommes

45 actuellement àachever la tournée régionale. Et nous terminerons cette première partie de l'audience par dix jours de travail thématiques, de journées thématiques, qui se tiendront à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal et dont le détail vous sera donné incessamment par communiqué. Ça devrait paraître dans les journées qui viennent.

50 Nous reprendrons, à l'automne, une deuxième tournée du Québec, cette fois-là pour recevoir les mémoires et les opinions des personnes qui veulent convaincre la Commission de retenir certains axes qu'ils estiment prioritaires pour l'établissement d'une politique cohérente de la gestion de l'eau au Québec.

55 Pour soutenir la consultation, il y a eu un document de référence générale, qui s'appelle «La gestion de l'eau au Québec», qui a été publié il y a déjà un certain temps et dont des copies sont disponibles à l'arrière. Et pour chacune des régions du Québec, le ministère de l'Environnement, en collaboration avec d'autres ministères, a élaboré ce qu'on appelle un portrait régional de l'eau. Et ce portrait régional de l'eau pour la Ville de Montréal est disponible également à l'arrière, j'espère qu'il y en a en copies suffisantes. Ces documents-là sont aussi 60 accessibles par le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

65 Cet après-midi, voici comment nous procéderons. Je vais d'abord demander aux différents spécialistes de s'identifier. Vous voyez les tables de spécialistes. Il y en a même d'autres qui ont dû s'asseoir dans l'assemblée. Donc, il y a beaucoup de spécialistes présents à votre service. Et nous aurons ensuite un exposé du ministère de l'Environnement sur le document de référence et un autre exposé sur la région de Montréal.

70 Ensuite, j'ouvrirai la période de questions. Comme on a le plaisir et l'honneur d'avoir de jeunes étudiants, étudiantes des écoles de Montréal, ces gens-là se sont inscrits, je leur donnerai priorité pour d'abord faire les questions des jeunes. Nous gérerons ces questions et ensuite, je gérerai les questions ordinaires selon la méthode habituelle. Vous vous inscrivez à l'arrière auprès du secrétariat et l'ordre d'inscription sera suivi. Et quand vous viendrez poser des questions, nous vous demandons de vous adresser à la Commission, vous aurez droit à deux questions.

75 Dans le cours de l'audience, cet après-midi, ce soir, demain après-midi et demain soir, j'aurai aussi d'autres personnes et d'autres exposés qui viendront prendre place: notamment un exposé de la Ville de Montréal, un exposé notamment en particulier sur les questions de l'eau potable; un exposé de la Communauté urbaine de Montréal, en particulier sur le problème des eaux usées; ainsi qu'un exposé du ministère de l'Environnement sur le programme de réduction des rejets industriels, ce qu'on appelle le PRRI, qui viendra compléter le portrait de l'assainissement industriel.

85 Nous estimons que ces informations sont des informations indispensables pour le partage commun du dossier. Nous essaierons d'intercaler les communications de la CUM, de

la Ville de Montréal et sur le PRRI à travers la dynamique de l'audience pour ne pas trop vous assommer par trop d'exposés de départ en commençant.

Rapidement, pour que vous puissiez un peu savoir qui est qui, je vais demander aux experts des différents groupes ici, ceux-là assis à la table seulement, de s'identifier. Si on commence rapidement par le coin, là, monsieur Primeau, voulez-vous commencer à l'identification, s'il vous plaît?

**M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Sylvain Primeau, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement.

**M. DENIS BROUILLETTE :**

Denis Brouillette, Direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement.

**M. ROBERT TÉTREAULT :**

Robert Tétreault, de la Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement.

**M. MICHEL OUELLET :**

Michel Ouellet, service des pesticides et des eaux souterraines, ministère de l'Environnement.

**M. GILLES LEGAULT :**

Gilles Legault, Direction régionale de Montréal.

**M. PHILIPPE GENTES :**

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, bureau de Québec.

**M. LUC PROULX :**

Luc Proulx, même Direction.

125 **M. PIERRE AUGER :**

Pierre Auger, Direction des politiques du secteur municipal.

130 **MME FAY COTTON :**

Fay Cotton, Direction régionale de Montréal, ministère de l'Environnement.

135 **M. GILLES DELAGRAVE :**

Gilles Delagrange, Direction régionale de Montréal.

140 **M. GÉRARD CUSSON :**

Gérard Cusson, Direction régionale de Montréal, ministère de l'Environnement.

145 **M. DANIEL LEBLANC :**

Daniel Leblanc, Direction régionale de Montréal.

145 **M. JEAN RIVET :**

Jean Rivet, Direction régionale de Montréal.

150 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques secteur municipal, Québec.

LE PRÉSIDENT :

155 Alors si on commence par la table arrière gauche, madame.

155 **MME FRANÇOISE MOUGEAT :**

160 Françoise Mugeat, du ministère des Ressources naturelles, à la Direction de planification et recherche.

165 **M. KAREL MAYRAND :**

Karel Mayrand, ministère des Relations internationales.

**M. MARCEL GRATTON :**

Marcel Gratton, ministère de l'Agriculture, bureau de Laval.

170 **M. ALAIN ARMELIN :**

Alain Armelin, Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada.

**M. CLAUDE ST-CHARLES :**

175 Claude St-Charles, Environnement Canada.

**M. GEORGES ROBERGE :**

180 Georges Roberge, ministère de l'Industrie et du Commerce.

**M. BERNARD SEGUIN :**

185 Bernard Seguin, assainissement de l'air et de l'eau, Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal.

**M. JOCELYN BOULAY :**

190 Jocelyn Boulay, de la station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur au bout de la table, s'il vous plaît!

195 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Réjean Lévesque, station d'épuration Communauté urbaine.

200 **M. JEAN TROALEN :**

Jean Troalen, service d'environnement, inspection de l'air et de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

205 CUM aussi?

210           **M. JEAN TROALEN :**

Oui.

215           **M. YVAN DUMONT :**

Yvan Dumont, Direction des infrastructures, ministère des Affaires municipales.

220           **MME CLAUDINE CHRISTIN :**

Claudine Christin, Direction régionale de santé publique de Montréal.

225           **M. MARCEL TREMBLAY :**

230           Marcel Tremblay, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

235           **M. SERGE TOURANGEAU :**

Serge Tourangeau, directeur des orientations, Ressources naturelles.

240           **M. ROSS WALSH :**

245           Ross Walsh, Direction des programmes forestiers, ministère des Ressources naturelles.

250           **LE PRÉSIDENT :**

255           Merci. Alors, à l'accueil, à la réception à l'arrière, madame Hélène Marchand, documentaliste et secrétaire de la Commission; ainsi qu'au registre et aux communications, madame Louise Bourdages; à la sténographie, madame Lise Maisonneuve.

260           Je vous rappelle que tout ce qui est dit dans l'audience est sténographié et devient donc un document officiel qui est accessible ensuite soit sous format papier, soit sur le site de l'Internet.

265           Au son et à la logistique, monsieur Daniel Moisan et monsieur Georges Leclerc; et nos deux analystes de la Commission en soutien, monsieur Louison Fortin et madame Annie Roy.

270           Alors, sans autre préambule, monsieur Latulippe, je vous demande de faire la présentation globale du ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

250                   **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

255                   Alors, merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

260                   À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

265                   Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

270                   Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

275                   Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique.

280                   Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Ce document contient des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de propositions, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

285                   Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

290                   Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer du développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux

générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

295        Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, et enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial.

300        Nous parlerons maintenant des eaux souterraines. D'abord, sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ 200 kilomètres cubes.

310        Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété mobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser l'eau souterraine et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

315        Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

320        Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements du niveau d'eau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

325        De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

Maintenant, quelle connaissance avons-nous des eaux souterraines? Et bien, soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles

335 disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale, donc absence de cartes hydrogéologiques.

340 Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

345 Regardons maintenant au niveau des eaux de surface. Alors, comme chacun le sait, monsieur le président, au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes au monde et qui correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

355 Qu'en est-il de l'aspect juridique? Et bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

360 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics: ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC, communautés urbaines.

365 Le concept de développement durable nous amène maintenant à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi, l'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples que je soumets à votre attention, monsieur le président, permettent d'en apprécier toute l'importance.

370 La production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

380 L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les Ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

385 Au niveau de l'impact des prélèvements, il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

390 Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons en abordant la question des enjeux mondiaux. Voyons maintenant la question de la qualité de l'eau.

395 Une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

400 En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. Au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Signalons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

410 Donc, globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, les substances toxiques des pesticides, des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières.

415 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassin et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des Basses Terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et des rejets d'animaux.

420

Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature et bien d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

425

Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

430

L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

435

440

Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet-pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité, composé de vingt-trois représentants du bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, ou Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera d'ailleurs son rapport à la fin de 99.

445

Nous traiterons brièvement des activités de connaissance. Alors, nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement du Québec.

450

455

Ainsi, quant à la qualité, soulignons qu'un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties dans quarante bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

460

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de deux cent cinquante stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

Voyons maintenant l'aspect municipal. Alors, les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production ou de distribution de services. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection des réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Alors, pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou, encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

Maintenant, au-delà de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement, à savoir: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie, dans la même année, du Sommet de la Terre de Rio.

Et enfin, en 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique national et international.

Où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial? Et bien, avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment de protéger la ressource et de participer à apporter les solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

Par ailleurs, le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement, ou ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial recherché, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

L'eau est également commercialisée. En effet, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées «eau commerciale». L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et enfin, l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à 0,8 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neufs cents foyers.

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents personnes et dont le chiffre d'affaires en 94 était évalué à 120 millions \$.

Soulignons enfin que des quatre grands de l'industrie, deux sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirme par cette présence et souligne un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

Je vous soulignais antérieurement, monsieur le président, qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac. Cela s'explique notamment par le fait qu'aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire.

En effet, la production d'eau douce par la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit de 1,50 \$ à 2 \$ du mètre cube pour

550 l'enlèvement du sel; à 4 \$, 4,50 \$ du mètre cube pour le transport par bateau. Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

555 J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

560 La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource en eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite donc que la population s'exprime largement sur les enjeux et 565 les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

570 Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au cours du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays.

570 Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

575 Merci, monsieur Latulippe. J'espère que vous n'êtes pas trop fatigués, dans le cas des plus jeunes, on va essayer d'amorcer le plus rapidement possible la période de questions. Vous évoquiez de doter le Québec pour une première fois d'une politique de l'eau et je pense que c'est un élément assez solennel, assez important.

580 Juste avant qu'on passe aux périodes de questions, il y a un portrait régional de l'eau qui a été établi pour la région de Montréal. Je rappelle que c'est un document d'une trentaine de pages, qui est normalement disponible à l'arrière. Et j'invite le directeur régional, monsieur Rivet, à nous faire une présentation de ce portrait régional. Monsieur Rivet, à vous la parole.

585 **M. JEAN RIVET :**

590 Merci, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs de la Commission et du public! Effectivement, de façon visuelle et beaucoup plus visuelle que ce qui est dans le document disponible à l'arrière, je vais essayer en une vingtaine de minutes de présenter globalement l'eau dans la région de Montréal.

Je précise que tout ce que je vais dire est à peu près dans le document, mais que la présentation est légèrement différente soit dans son ordre, soit surtout dans sa présentation visuelle.

595

Alors, si on regarde rapidement le plan de la présentation, je vais rapidement parler du portrait socio-économique de la région. Je vais ensuite parler du portrait quantitatif et qualitatif de l'eau de surface. Je vais ensuite parler de l'eau souterraine brièvement.

600

Je vais ensuite aborder successivement les secteurs municipal, industriel et agricole, surtout en termes de gestion des eaux usées. Je vais ensuite dresser, encore là très visuellement, un portrait faunique et récréo-touristique de la région, que l'on appelle souvent l'archipel de Montréal. Et je pense que ces caractéristiques-là soulignent cet aspect. Et finalement, je vais signaler quelques initiatives locales de groupes non gouvernementaux qui s'intéressent à l'eau ou au milieu hydrique en général.

605

Or, très généralement, au cas où nos cours de géographie seraient trop éloignés dans notre mémoire, un rappel de la situation géographique de Montréal située entre la rivière des Prairies au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud, entre l'Île Jésus de l'autre côté de la rivière des Prairies, qui est elle-même bordée par la rivière des Mille Iles dont nous ne parlerons pas beaucoup aujourd'hui, la région administrative de Montréal ne comprenant qu'une partie de la rivière des Prairies et qu'une partie du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'une partie du lac Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes.

615

La carte nous permet de voir aussi, en partie foncée, évidemment le caractère très urbanisé et très développé de l'île. Les parties foncées correspondent, grossièrement, aux zones densément peuplées selon les urbanistes et les aménagistes, alors que les zones plus pâles sont les zones un peu moins occupées, celle située au sud-ouest, à gauche de l'écran, correspondant principalement à la zone aéroportuaire.

620

Évidemment, toutes les 29 villes composant le territoire et la Communauté urbaine de Montréal ne sont pas énumérées sur cette carte, mais pour ceux que ça intéresse, tout ça pourrait être disponible.

625

Si on passe maintenant à un bref portrait très sommaire, un portrait socio-économique de la région de Montréal que nous avons voulu comparer à ses deux voisines, évidemment c'est la région la plus populeuse, 1,8 million habitants, dont à peu près 1 million dans sa ville principale et 800 000 dans les vingt-huit municipalités de banlieue, comparativement à 330 000 dans la région de Laval qui est deux fois plus petite en superficie, comme on le voit dans la deuxième ligne. Par contre, la région de Montérégie est légèrement moins populeuse sur une superficie beaucoup plus grande.

Donc, 29 municipalités, à la troisième ligne, 3 300 établissements industriels de toutes tailles, de toutes natures, de tous secteurs confondus, bien entendu, donc comparativement à

635 près de 500 à Laval et 2 300 en Montérégie. Donc, Montréal demeure une ville fortement à activité manufacturière.

640 Le nombre d'établissements miniers, je dois faire une précision ici, principalement à l'intention de monsieur Genest qui surveille nos statistiques de façon précise. Les quatre établissements miniers qui sont dans notre tableau général, sont quatre établissements au sens du ministère des Ressources naturelles et de la Loi sur les mines. En réalité, il s'agit d'une carrière en activité; deux carrières qui ne sont plus en activité, et d'une installation plus industrielle qui est considérée comme une installation minière par le MRN, mais qui est plutôt une usine d'électrométallurgie.

645 Le pourcentage de la région en forêt est évidemment inversement proportionnel à son utilisation pour d'autres fins, environ 13 % en forêt, ce qui doit comprendre un certain nombre de forêts urbaines, de forêts protégées par les municipalités ou les parcs natures de la Communauté urbaine.

650 Un territoire agricole représentant 7.5 %. On y reviendra tout à l'heure. C'est à peu près 25 kilomètres carrés pour moins de 100 fermes.

655 Et un taux de chômage légèrement supérieur à ses régions voisines. Encore une fois, je précise que la date de ce taux de chômage n'est pas le dernier publié, il y a quelques jours, dans les journaux. Et en tant qu'en termes de revenus moyens, la région de Montréal, comme tout le monde le sait, même s'il y a beaucoup de variations à l'intérieur de l'île, globalement est légèrement moins riche que ses deux voisines.

660 Donc, un secteur primaire faible, un secteur tertiaire très fort, mais quand même un secteur secondaire correspondant à la moyenne nationale.

665 Avant de passer au portrait quantitatif et qualitatif, j'aimerais faire non pas une parenthèse parce que c'est important, j'aimerais m'arrêter deux minutes sur une particularité. Si on fait une comparaison avec la région de Laval, dont on a parlé dans les deux derniers jours, pour ceux et celles qui étaient ici, il y a à la fois des ressemblances entre les deux régions et à la fois de très grandes différences; de très grandes différences dans la nature et les activités, mais de très grandes ressemblances dans les problématiques.

670 Mais une des très grandes différences, c'est que le territoire de la Communauté urbaine de Montréal voit la gestion des eaux confiée à la Communauté urbaine de Montréal et ce, en vertu d'une entente signée, en 1986, entre le ministre de l'Environnement et la Communauté urbaine de Montréal, entente qui est unique au Québec, qui est faite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, en vertu de l'article 118.3 - pour les amateurs de chiffres et de références exactes - une entente qui a été donc signée en 86 et ensuite approuvée dès le début 87, exactement le 28 janvier 1987, par décret gouvernemental.

Que dit cette entente? Toujours en vertu de l'article 118, l'entente stipule que le territoire de la CUM est soustrait de certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment des articles qui concernent les rejets d'eaux usées engendrés par des personnes autres que la CUM elle-même et les municipalités, autrement dit personnes physiques, personnes morales et industries surtout, pour confier à la CUM.

Évidemment, l'entente ne fait pas que soustraire - ça a l'air négatif - ça confie à la CUM, autrement dit, l'équivalent des pouvoirs que le Ministère exerce, grossso modo, dans les autres régions sur la base des articles 22 et 32 de la loi, c'est-à-dire 20, 22 et 32 de la loi, les trois principaux articles permettant au Ministère de surveiller, contrôler ou interdire ou mitiger les rejets d'eau en environnement ou en réseau d'égouts.

Si je continue cette parenthèse, plus précisément, cette entente ou suite à cette entente et en vertu de cette entente, la Communauté urbaine de Montréal prend en charge les principales responsabilités suivantes en matière de gestion des eaux usées. Elle dresse et tient à jour l'inventaire des sources de pollution de l'eau sur son territoire. Elle fait le relevé des lieux susceptibles d'occasionner des déversements accidentels, soit dans les réseaux, soit éventuellement dans les sols; mais les sols, on s'en occupe également. Elle surveille la qualité des cours d'eau ceinturant le territoire de la CUM, ainsi que la qualité des cours d'eau intérieurs à son territoire. Et elle transmet au ministère de l'Environnement tout rapport, généralement sur une base annuelle, ou renseignement relatif à la gestion des eaux usées.

En vertu de cette entente également, il existe un comité conjoint, ministère de l'Environnement - Communauté urbaine de Montréal, qui se réunit régulièrement et qui voit au suivi de l'entente, à son interprétation dans des cas particuliers, au besoin, à l'échange de renseignements et à la concertation pour ce qui est d'actions communes, puisque malgré la clarté de la délégation, malgré la clarté de l'entente, il existe toujours des points opérationnels à clarifier.

Forte de ce pouvoir et de cette délégation, la CUM a adopté en 87 le règlement qui porte le numéro de cette année, relatif aux rejets d'eaux usées dans ses égouts et dans les égouts du territoire et dans les cours d'eau. Et ce règlement donne à la CUM le pouvoir et la responsabilité de délivrer des permis, de donner suite aux plaintes et de procéder à des enquêtes, de surveiller la qualité des eaux des égouts pluviaux qui peuvent se déverser aux cours d'eau soit accidentellement, soit parce qu'ils ne sont pas encore raccordés à des réseaux. Et elle peut aussi s'assurer, justement dans ces derniers cas, de canaliser ou de faire brancher aux réseaux d'interception de la CUM des effluents qui risqueraient autrement de se déverser dans les cours d'eau.

Alors, comme la Commission a invité nos collègues de la CUM à faire une présentation à un moment donné, des détails pourront être fournis par eux.

- 720                    Je continue le portrait quantitatif. Je reviens à une notion encore plus générale. On a parlé des trois rivières et principalement des deux qui entourent l'île de Montréal. Le tableau qui suit, qui a l'air apparemment technique, peut se lire de la première façon en regardant la première colonne à la verticale.
- 725                    On voit qu'entre le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies et même la rivière des Mille Iles qui est là à titre de comparaison, l'importance, le débit, l'ampleur des cours d'eau est très différente de l'un à l'autre. Donc, c'est ce que nous indique -- donc, de 1 à 8 entre rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, et de 1 à quelques centaines entre la rivière des Mille Iles et le fleuve Saint-Laurent.
- 730                    Si on compare le tableau à l'horizontale, on peut constater, pour chacun des cours d'eau, sa plus ou moins grande variabilité entre son débit maximum et son débit minimum; le fleuve Saint-Laurent étant relativement stable, de 1 à 3; la rivière des Prairies étant plus variable, de 1 à 100; et la rivière des Mille Iles étant très irrégulière, à l'intérieur toujours de son petit débit, ce qui explique, pour l'information du public, que le gouvernement du Québec, il y a une quinzaine d'années, a installé un barrage à l'entrée de la rivière des Mille Iles pour régulariser son cours puisqu'elle inondait parfois ses rives droite et gauche sur l'Île Jésus et dans le comté de Deux-Montagnes.
- 740                    Un aperçu aussi des deux lacs que touche la région et qu'elle n'englobe pas totalement, puisqu'une partie de ces lacs-là est dans d'autres régions administratives, le lac des Deux-Montagnes, donc deux lacs relativement importants en superficie, 150 kilomètres carrés environ chacun, évidemment utilisés surtout pour la villégiature, la pêche et le récréo-touristique.
- 745                    Il existe aussi dans nos cours d'eau - si on reste dans le portrait quantitatif pour la dernière acétate - il existe aussi quelques ouvrages, dont le plus important est situé à rivière des Prairies près du pont Papineau, en aval du pont Papineau, un complexe si on peut dire d'un barrage hydroélectrique, d'une digue plus importante et de deux digues plus petites qui sont propriété d'Hydro-Québec, qui s'en sert, bien sûr, pour la production d'électricité.
- 750                    Il existe aussi dans le fleuve, vis-à-vis de la Ville de LaSalle et entre les rapides de Lachine et le territoire de Ville de LaSalle, deux petites digues propriété d'Hydro-Québec et servant à Ville de LaSalle à des fins touristiques surtout.
- 755                    On passe maintenant à l'aspect qualitatif de l'eau dans nos cours d'eau. Depuis un bon nombre d'années déjà - et ça, je pense que c'est des données qui viennent à la fois du ministère de l'Environnement, d'Environnement Canada et de la CUM et peut-être d'autres chercheurs - depuis un certain nombre d'années, les organismes, en concertation ou chacun pour soi, font un suivi et une analyse de la qualité de l'eau de tous les cours d'eau qui font partie de l'archipel de Montréal.

765                   Et pour illustrer les résultats de ces suivis, de ces analyses, il y a ce qu'on appelle un indice bactériologique et physico-chimique, qui a été composé à partir de neuf indicateurs conventionnels qui sont énumérés à la page 9 du document disponible, pour ceux qui veulent savoir quels sont les paramètres ou les indicateurs composant cet indice. Alors, à partir de cet indice, on subdivise en cinq types de qualité ou cinq qualificatifs la qualité ou la nature de l'eau.

770                   Si on prend le fleuve Saint-Laurent d'abord, en partant de l'amont, c'est-à-dire à gauche de la carte, on peut constater que dans le bassin de la rivière des Prairies - que normalement la flèche doit indiquer - dans le bassin de rivière des Prairies, l'eau est bonne, selon cet indice.

**LE PRÉSIDENT :**

775                   Permettez, je vous arrête juste un instant. L'indice de qualité de l'eau, il n'est pas à la page 9, mais à la page 5.

**M. JEAN RIVET :**

780                   Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez dit «9», c'est à la page 5. Je vois les gens chercher, alors --

785      **M. JEAN RIVET :**

Page 5, pardon. Donc, je reviens. L'indice nous indique qu'en amont du fleuve Saint-Laurent, dans le bassin de La Prairie plus exactement, l'eau est bonne. Elle devient de douteuse à mauvaise surtout lors de pluie, un peu plus en aval dans le bassin de La Prairie et près de la rive de l'île de Montréal, donc vis-à-vis le port à peu près. Et elle devient mauvaise en aval de l'île, qui est aussi l'aval de deux émissaires de deux stations d'épuration que sont la station de la CUM et la station de Longueuil.

795      Pour les gens du public, la station de la CUM est située à l'extrémité est de l'île et son émissaire va dans le Saint-Laurent. Et la station de Longueuil est située sur l'île Charron et son émissaire est à côté.

800      Pour ce qui est de la qualité de la rivière des Prairies, là aussi on assiste un peu au même phénomène mais à des niveaux moindres. En amont, elle est satisfaisante. On dit en amont de l'autoroute 13, qui n'est pas malheureusement sur la carte, mais l'autoroute 13, c'est à peu près à gauche, au premier tiers de l'île Laval. Et elle est mauvaise surtout lors de pluie là aussi en aval de l'autoroute 13, c'est-à-dire en s'en allant vers le fleuve Saint-Laurent et sa rencontre avec la rivière des Mille Iles.

805      L'autre acétate nous permet de mettre un peu le doigt sur certaines causes de cette situation, la problématique qui explique l'état de cet indice ou l'évolution de cet indice. Dans le fleuve Saint-Laurent, je l'ai déjà mentionné, c'est principalement, non pas exclusivement, mais principalement à cause de la nature des effluents des deux stations de la CUM et de Longueuil qui n'effectuent aucune désinfection, thème que nous avons largement abordé lors des audiences sur la région de Laval et thème probablement, monsieur le président, sans vouloir vous suggérer de questions, que nous allons sûrement aborder dans le cas de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

815      Vous n'avez pas besoin de suggérer les questions, vous allez voir ça qu'elles vont venir toutes seules.

**M. JEAN RIVET :**

820      Alors, l'autre problématique qui explique un peu l'indice, c'est les débordements qui peuvent se produire. Et je reviendrai tout à l'heure aux débordements. Les débordements sont aussi la cause de l'évolution de l'indice dans la rivière des Prairies.

825      Pour ce qui est de l'eau souterraine maintenant, précisons d'abord que dans la région de Montréal, on fait un usage très restreint de l'eau souterraine pour des fins domestiques ou pour toute autre fin. D'ailleurs, les chiffres l'indiquent. Il n'y a que 375 personnes, plus 600 résidences à l'île Bizard et une trentaine de résidences à Senneville qui s'approvisionnent à

830 même des puits individuels. Il existe quand même une problématique qu'on surveille de différentes façons. Certaines activités industrielles peuvent parfois affecter l'eau souterraine et un certain nombre d'actions du Ministère à l'égard de ces activités-là visent, entre autres, à protéger ou à limiter les dégâts à la nappe souterraine.

835 Je passe maintenant à un autre domaine qui est l'eau potable, qui est de juridiction ou de gestion entièrement municipale mais qui est sous contrôle, pour ce qui est de la qualité, du ministère de l'Environnement. Il peut être intéressant pour tout le monde de savoir que contrairement à ce qu'on a vu à Laval, qu'il y a un réseau relativement unique et unifié.

840 À Montréal, on a vingt-cinq réseaux municipaux et deux petits réseaux privés pour une population desservie à 100 % ou presqu'à 100 %, et qu'on a huit usines municipales de filtration, deux appartenant à la Ville de Montréal et six appartenant et gérées par d'autres villes ou d'autres ensembles de villes. Donc, on va voir un peu plus loin que ces huit usines, et particulièrement les deux de Montréal, approvisionnent plusieurs municipalités, approvisionnent souvent plus que la municipalité qui les gère.

845 Et l'acétable suivante indique, le petit carré indique la localisation de l'usine de filtration et le petit rond indique l'endroit où cette usine puise son eau brute avant de la filtrer. Alors, de façon générale, les prises d'eau sont dans le fleuve Saint-Laurent, sont à côté des usines, à l'exception des deux usines de Montréal dont la prise d'eau est légèrement plus en aval que sa localisation sur le territoire.

850 L'acétable suivante nous indique quelles sont les municipalités desservies par quelle usine d'épuration. Alors là, comme il y a huit usines, vingt-neuf municipalités et vingt-cinq réseaux, notre gamme de couleurs sur notre ordinateur ne pouvait pas livrer toutes ces nuances-là, c'est donc grossièrement qu'on a indiqué ça.

855 De façon générale, comme je l'ai mentionné, les deux usines de Montréal et la Ville de Montréal approvisionnent tout ce qui est en vert pâle, vert uni, donc probablement une forte majorité de la population de l'île. Certaines usines n'approvisionnent qu'une ou deux petites municipalités. Et un certain nombre d'usines, surtout dans l'extrême ouest de Montréal, approvisionnent quelques municipalités souvent de populations très différentes.

865 Maintenant, passons à la qualité de l'eau potable. Encore une fois, un peu comme à Laval, l'eau traitée par les principales usines de filtration de Montréal est de bonne qualité, tant en regard du règlement actuel - je ne sais pas s'il y a une différence là, bonne ou très bonne - est de bonne qualité, on peut même dire de très bonne qualité, et même en regard du règlement actuel comme en regard de l'éventuel futur règlement.

870 Je vous passe sous silence le type d'échantillons qu'ils font pour nous donner des rapports.

Je passe maintenant à la gestion des eaux usées dans le secteur municipal. Presque 100 % de la population est raccordée à un réseau d'égouts et 100 % des réseaux d'égouts sont acheminés vers une station, donc sont traités. Il n'existe sur le territoire que 2 400 fosses septiques, évidemment au nord surtout et au nord-ouest, dans des zones antérieurement utilisées comme zones de villégiature.

On a investi, entre le début des années 80 et l'année 97 environ - monsieur Payette pourra me corriger - 1.4 milliards \$, dont 600 millions \$ pour la station d'épuration et 800 millions \$ pour les réseaux d'intercepteurs. Puisqu'on parle des réseaux d'intercepteurs, la carte suivante en donne une illustration schématique.

On distingue généralement le nord et le sud, donc l'intercepteur nord, l'intercepteur sud-est ou sud-ouest. Les points sur la ligne indiquent les ouvrages de régulation et de surverse. Il y en a 76 au nord, 75 au sud, sud-est et sud-ouest, pour un total de 151. Et selon les statistiques que nous avons ou selon les suivis que nous avons faits au cours des trois dernières années, il y a en a 109 qui ont débordé au moins une fois. Évidemment, certains ont débordé plus qu'une fois. Mais encore une fois, je vais laisser nos collègues de la CUM et du MAM entrer plus en détail là-dessus.

La gestion des eaux usées municipales, un peu comme à Laval et un peu comme on l'a entrevu ou prévu avec la qualité de l'eau, les problématiques, c'est que les ouvrages d'assainissement dans le cadre du programme d'assainissement des eaux ont entraîné une nette amélioration pour ce qui est de la qualité de l'eau en temps sec, mais qu'en temps de pluie, on fait toujours face au même problème de capacité limitée d'interception et de rétention des ouvrages, des infrastructures et du système en général.

En matière de gestion du domaine hydrique, encore là, c'est une ressemblance un petit peu avec Laval. Le développement urbain industriel a entraîné la canalisation de certains cours d'eau, l'artificialisation d'une partie des rives. On estime par toutes sortes de moyens qui pourraient être discutables, mais on estime qu'environ 55 % des rives de l'île de Montréal sont artificialisées et fortement artificialisées. Ça inclut toutes les rives et ça inclut, entre autres, toute la section portuaire. En bas de la page 10, si ma vue ne me trompe pas cette fois-ci, on a quelques indications là-dessus.

Il y a aussi le même phénomène, le remblayage d'une partie des plaines inondables et des milieux humides. Les cartes ont été intégrées après 1974 et 1978, mais surtout en 83. Et une carte géographique va indiquer tout à l'heure quelles sont les zones dont les cartes de zones inondables ont été intégrées au schéma d'aménagement.

De nombreux empiétements. On a là aussi quelques données. Environ 1 500 baux ont été accordés par le Ministère au cours de plusieurs années dans le passé. On estime évidemment qu'il y a un plus grand nombre que ça d'empiétements qu'on espère pouvoir

regulariser grâce à la réforme cadastrale qui est en cours, avec laquelle le Ministère est arrimé, si vous me permettez l'expression.

915

La carte suivante indique très schématiquement, en rouge, les cartes de zones inondables qui ont été intégrées au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal et, en jaune ou en vert pâle, les cartes qui n'ont pas été intégrées. Les rives qui ne sont pas colorées sont des rives qui n'ont pas de carte de zones inondables parce qu'on juge qu'elles en ont moins besoin. Cependant, on connaît les cotes et dans plusieurs cas ponctuels, on utilise les cotes, on n'a pas besoin de cartographie en tant que telle.

920

925 Je passe ensuite au secteur industriel avec des données - je dois leur accorder le crédit - avec des données provenant de la CUM et sur lesquelles ils vont sûrement revenir en détail. Donc, je répète, il y a 3 300 établissements industriels. 80 % utilise surtout l'eau à des fins domestiques. 809 qui sont susceptibles d'avoir des rejets d'eau de procédé à l'égout, dont 504 des rejets dits significatifs ou dignes d'attention ou de surveillance particulière. De ces 504-là, 75 % ont obtenu un permis de la CUM, en vertu des pouvoirs et des responsabilités et des activités de surveillance dont j'ai parlé au début. Et 305 entreprises ont des rejets mais 930 considérés comme ayant un impact mineur. Et quand je parle de rejets, on parle toujours de réseaux d'égouts sur l'île de Montréal.

935

Et je passe à l'acéate suivante. Il y a deux seules entreprises de taille, mais quand même deux seules entreprises qui rejettent directement des eaux au Saint-Laurent, en l'occurrence, ce sont les deux raffineries de pétrole situées dans l'est, Shell et Pétro-Canada, dont les effluents sont assujettis à un règlement très spécifique et très précis du ministère de l'Environnement, et auquel elles se conforment à 100 % depuis plusieurs années, et qui a des paramètres relativement sévères, qui ont même été resserrés il y a moins de deux ans.

940

Et sur lesquels on pourra revenir si vous avez des questions. On pourra vous l'expliquer de façon plus détaillée tant en termes de niveau de normes que les paramètres couverts.

945

Je passe maintenant à un secteur tout à fait différent et rapidement, le portrait agricole. J'ai déjà mentionné moins d'une centaine de fermes, environ 25 kilomètres carrés de cultivés. Ça représente donc une faible partie et surtout localisé dans l'ouest, notamment avec le Collège McDonald qui a des terres qui lui sont dédiées.

950

Portrait faunique, maintenant. Encore une fois, les cours d'eau, les rapides et des bassins lacustres importants expliquent la présence et la vivacité et la diversité des habitats et des espèces, expliquent aussi la présence de nombreuses frayères. On peut mentionner qu'il y a même de la pêche commerciale relativement importante, notamment dans le lac Saint-Louis pour l'esturgeon jaune.

955

Ces milieux humides favorisent la présence d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques, qui sont protégées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la

faune. Et ces milieux-là génèrent la présence d'espèces qui sont malheureusement susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Et s'ils sont encore là, c'est qu'il vaut la peine de les protéger.

960        Alors rapidement, comme à Laval, la prochaine carte nous indique le tachetage des frayères sans références géoprécises pour que les pêcheurs aient le plaisir de les trouver eux-mêmes, quand c'est permis d'y aller évidemment. Un conseil que je vous donne. Ensuite, les aires de concentration d'oiseaux principalement concentrés autour du lac Saint-Louis et du bassin des Rapides, des oiseaux aquatiques dont certains migrants. Et l'énumération des 965 activités récréo-touristiques comme la baignade, la navigation, la pêche sportive et le contact visuel à partir des rives, qui sont l'apanage d'un certain nombre de Montréalais et de touristes qui viennent dans la région.

970        À titre d'information aussi, il y a un certain nombre de plages, de parcs et de marinas autour de l'île de Montréal qui sont indiqués schématiquement par la carte qu'on voit, les parcs comprenant, bien sûr, les parcs natures de la CUM.

975        La carte suivante indique les zones de pêche sportive. Juste à titre d'information, on pêche dans les lacs autour de la région surtout de la perchaude, du grand brochet et de l'achigan; dans les cours d'eau, de l'achigan et du doré; et un peu partout, du crapet, de la barbote et toutes sortes d'espèces dont les gens sont plus ou moins friands selon leur origine socio-économique et socio-culturelle.

980        Les ZIP. Finalement, je voudrais signaler la présence sur le territoire de la région de Montréal de deux ZIP, celle de l'est et celle de l'ouest, celle de Ville-Marie englobant une partie de la rive-sud, dont on voit sur l'acétabule suivante les territoires respectifs. Alors celle de l'est et celle de Ville-Marie au sud-ouest.

985        Ça termine, monsieur le président, ma présentation visuelle, verbale.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, monsieur Rivet.

990        Il y a un certain nombre de jeunes qui viennent d'écoles. On va les passer en priorité. Mais avant de commencer, je suspends l'audience deux minutes pour permettre juste aux gens de se détendre. Et pendant ce temps-là, je demande à madame Louise Bourdages de venir me rencontrer, s'il vous plaît. Alors, on recommence dans deux minutes.

995        (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1000 **LE PRÉSIDENT :**

1005 Je m'excuse de la frustration qu'on impose aux personnes qui n'ont pas de chaises pour s'asseoir. Probablement que quand on aura franchi une première étape, qu'il y aura un certain nombre de chaises qui se libéreront et qu'on pourra permettre à tout le monde d'être plus confortable. Et je vous remercie de votre bonne attention et de votre qualité de participation.

1005 **1005** Donc, j'invite maintenant, ce sont quatre jeunes dames, on me dit qu'elles viennent des écoles de Saint-Jean-de-la-Lande, Sainte-Gemma-Galgani et de Rose-des-Vents.

1010 Alors, quand je vais nommer votre nom, je ne sais pas dans quel ordre vous êtes. Martine Desorcy? C'est-toi? Lève la main qu'on te voit bien. Martine Desorcy, merci. Catherine Lévesque? Bonjour, Catherine! Émilie Dupont? Bonjour! Et Catherine Gratton? C'est toi qu'on appelle Catou? Oui, très bien. Alors, voilà.

1015 Est-ce qu'il y en a une qui est porte-parole des quatre? Non? Tu as répondu la première, c'est toi qui vas parler la première. Parle bien dans le micro et peux-tu me dire comment votre projet s'est préparé? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut m'expliquer ça? Est-ce que tu peux m'expliquer comment vous avez préparé votre projet?

1020 **Mlle CATHERINE GRATTON :**

1025 Bien, on a eu des gens qui sont venus préparer un projet pour nous montrer comme l'eau était importante, comme l'eau il fallait pas la gaspiller, puis montrer comment on la filtrait, comment on pouvait avoir l'eau bonne dans les robinets. Puis on a pu avoir beaucoup d'information.

1025 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Ils nous ont aussi montré à... ils nous ont aussi sensibilisés pour...

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Ils ont fait ça pendant combien de temps?

1035 **Mlle CATHERINE GRATTON :**

Presque trois mois.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Presque trois mois?

1045 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Oui, environ.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, vous avez préparé vos questions?

1055 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Oui.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

On commence par la plus petite au coin de la table. On va commencer par toi. Es-tu prête à poser ta question? Parle bien dans le micro et pose ta question.

1065 **Mlle MARTINE DESORCY :**

Pouvez-vous faire plus de publicité pour sensibiliser les gens?

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, dites-moi monsieur Latulippe, responsable du ministère de l'Environnement, est-ce que vous pouvez faire plus pour sensibiliser les gens à la question de l'eau et à la manière dont on la traite?

1075 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je pense que oui, monsieur le président. Mademoiselle l'intervenante pose une très bonne question. Au niveau de la région de Montréal notamment, il y a un prix d'excellence, avec nos collègues de la CUM, un prix d'excellence pour l'économie d'eau potable, ce prix-là étant diffusé via la Biosphère. Donc, avec nos collègues de la Biosphère, on fait une certaine publicité. Et je pense que ça donne de bons exemples d'économie d'eau potable. Il faut faire attention à la ressource eau. Il est important de savoir que plus on économise, plus on agit dans le sens du développement durable.

1080 Je ne sais pas si ça répond à votre question, mademoiselle?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez au président.

1085 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Permettez cet écart.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un de la Ville de Montréal ici présent autour des experts? Est-ce que vous pouvez nous dire, monsieur Aubin, si la Ville de Montréal fait des efforts particuliers pour sensibiliser les gens de Montréal à l'eau potable.

1095 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Actuellement, la Ville de Montréal est partenaire avec la Communauté urbaine aussi dans le projet d'économie de l'eau. Et dans ce cadre-là, effectivement, nous utilisons nos ressources que nous appelons des Éco-quartiers, qui sont des agents multiplicateurs, qui sont dans les cinquante et un districts électoraux de la Ville de Montréal pour faire de la publicité sur tous les moyens relatifs à l'environnement, incluant ceux de l'eau.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

1105 Alors, qu'est-ce que vous faites? Vous faites des dépliants ou vous faites des annonces?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

1110 De fait, il y a toute une panoplie d'activités. C'est très long. Il y a effectivement ce qu'on pourrait appeler des dépliants. Il y a de la sensibilisation par des journées dans des parcs, près des écoles. Il y a des visites d'écoles. Il y a plusieurs formes.

1115 De fait, c'est des organismes sans but lucratif qui ont énormément d'ingéniosité et qui ont un sens inné de l'organisation. Et puis ça diffère d'un endroit à l'autre. Ils utilisent la ville comme source d'information et le moyen de diffusion et l'intensité dépendent de chacun d'entre eux. Alors c'est très variable, mais c'est surtout bien ciblé et c'est très local. Ça correspond aux besoins locaux, en termes de réponse.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Martine, peux-tu me dire c'est quoi ça la CUM? Monsieur a parlé de la CUM. Sais-tu c'est quoi? Oui? Dis-moi le.

1125 **Mlle MARTINE DESORCY :**

La Communauté urbaine de Montréal.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Bravo, voilà. Alors, dites-moi, la Communauté urbaine de Montréal, vous, vous avez une grosse usine, est-ce qu'il arrive qu'il y a des gens de la Ville de Montréal, des habitants de l'île de Montréal qui vont visiter la grosse usine d'épuration?

1135 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Il y a beaucoup de visiteurs qui viennent à la station d'épuration. Je dirais une moyenne d'à peu près trois à quatre mille par année.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui?

1145 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Puis si nos représentantes ici, si jamais elles veulent y aller, est-ce qu'il y a des choses qui peuvent s'organiser pour elles?

**M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

1155 Absolument. Nous avons des guides. Ils prennent rendez-vous. Il y a des écoles, des classes qui viennent en autobus régulièrement. Donc, on a des gens responsables qui font visiter la station d'épuration et on leur donne de l'information également par rapport justement à l'économie de l'eau.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Martine, tu prends ça en note. Si jamais vous voulez organiser quelque chose, vous parlez à monsieur Réjean Lévesque et là, il va être mal pris. Alors, c'est correct.

1165 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1170 Monsieur le président, un complément d'information pour mademoiselle Martine. Du MEF - il faudrait lui demander qu'est-ce que ça veut dire MEF - il y a une exposition itinérante en collaboration avec trois musées sur l'eau, une exposition itinérante sur l'eau financée en bonne partie par le ministère de l'Environnement. C'est avec le Musée de la Civilisation, la Ville de Sherbrooke et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Je pense qu'il y a des partenaires dans ça. C'est la Biosphère, entre autres, mais il y a plusieurs partenaires.

1175 Et c'est une exposition itinérante sur l'eau qui doit faire le tour du Québec. On pourra fournir à la Commission plus d'informations précises afin de permettre à Martine et à ses copines et à ses copains de pouvoir participer à cette exposition.

**LE PRÉSIDENT :**

1180 Les copains ne se sont pas pointés trop fort!  
Est-ce que ça va la réponse, Martine?

**Mlle MARTINE DESORCY :**

1185 Mais on a déjà été à l'usine d'épuration.

**M. JEAN RIVET :**

1190 Avez-vous aimé ça? Avez-vous été bien reçus?

**Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Oui. On a fait l'usine d'épuration, de filtration, puis la Biosphère aussi.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je pense qu'ils ont un point contre moi. Alors, maintenant Catherine Lévesque.  
Tu veux me poser ta question, Catherine?

1200 **Mlle CATHERINE LÉVESQUE :**

Pourrions-nous envoyer de l'eau dans d'autres pays qui n'en ont pas? Puis si oui, comment?

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est l'inverse des questions que vous vous faites poser d'habitude, monsieur Latulippe. Alors, est-ce que nous pourrions envoyer de l'eau dans les pays qui n'en ont pas et comment?

1210 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Théoriquement, on pourrait envoyer de l'eau. Maintenant, comme on l'a mentionné un petit peu plus tôt, les coûts d'exportation d'eau en vrac, par bateau donc, sont beaucoup plus chers que le fait d'enlever le sel de l'eau de mer. Donc, actuellement, il n'y a pas de projet comme tel. Et les pays en voie de développement qui pourraient recevoir de l'eau ne sont pas équipés des -- j'allais dire des infrastructures portuaires, je vais plutôt appeler ça des ports pour recevoir les gros bateaux. Alors, pour le moment, il n'y a pas de projet à cet effet-là. Mais théoriquement, ça pourrait se faire éventuellement, dans un certain avenir.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre groupe, Catherine, est-ce que vous aviez trouvé des moyens de donner de l'eau aux gens qui n'en ont pas?

1225 **Mlle CATHERINE LÉVESQUE :**

Bien, si on essaie de l'économiser, puis à en prendre en moins de quantité, bien, on pourrait avoir plus d'eau, puis essayer d'en envoyer un petit peu plus.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que le monsieur, il dit que ça coûte bien cher envoyer de l'eau, que même si on en a assez pour l'envoyer, ça va peut-être coûter plus cher pour l'envoyer que de trouver des méthodes là-bas pour en trouver ou pour améliorer l'eau de mer. Est-ce que vous en aviez parlé dans votre groupe de cette question-là?

**Mlle CATHERINE LÉVESQUE :**

1240 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 C'est correct. C'est une belle réflexion, donc pour vous autres, ça semble important qu'on économise ici de l'eau pour être capable un jour, si nécessaire, d'en distribuer à d'autres qui n'en ont moins. C'est correct?

**M. KAREL MAYRAND :**

1250 Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Oui, monsieur Mayrand.

**M. KAREL MAYRAND :**

1260 J'aurais juste un petit complément d'information. C'est que si c'est difficilement possible d'amener de l'eau dans les pays en développement, on peut par contre aider les gens dans ces pays-là à mieux gérer l'eau qu'ils ont, à avoir des technologies pour réduire la pollution, pour mieux utiliser, par exemple, en agriculture l'eau, qu'elle ne soit pas gaspillée en irrigation et des choses comme ça. Donc, sans envoyer de l'eau, on peut aider les gens à faire plus avec l'eau qu'ils ont et à gérer l'eau. Et je pense que là-dessus, il y a peut-être des pistes à explorer.

1265 Et pour revenir à la question de la sensibilisation - tout à l'heure, je n'ai pas eu l'occasion d'intervenir - je voulais juste porter à l'attention de la Commission qu'en France, les comités de bassins ont lancé des grands projets de sensibilisation, qui sont dirigés justement vers les jeunes du primaire. Alors, à titre d'information, je pense que c'est intéressant de le savoir.

1270

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Émilie, est-ce qu'on peut te demander de poser ta question?

1275

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

1280 Pensez-vous qu'on pourrait demander à la compagnie Naya de prendre sa source d'eau ailleurs que dans la nappe aquifère?

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un de la compagnie Naya ici dans l'assemblée? Il n'y a personne.  
Alors, est-ce que le ministère de l'Environnement veut répondre au moins pour sa partie.

1290 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, je vais m'adresser à vous. Alors, une compagnie qui fait une demande pour puiser de l'eau le fait dans une propriété qui lui appartient. À partir du moment où le gouvernement et le ministère de l'Environnement autorisent cette compagnie-là à puiser de l'eau, à la mettre en bouteille et éventuellement à la vendre, elle est propriétaire de son terrain et de cette ressource-là.

1295 Alors, on peut toujours lui demander d'aller en puiser ailleurs, mais je ne suis pas certain qu'elle accepterait. Et il faudrait avoir des motifs aussi pour la forcer à aller ailleurs. C'est une propriété et c'est un domaine commercial qui est justifié.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des idées où ailleurs elle pourrait aller? Dans votre groupe quand vous en avez parlé, Émilie?

1305 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Bien, on avait pensé, parce qu'il y a trois couches d'eau, celle qui est sur la surface, ça fait qu'on avait peut-être pensé, elle est aussi bonne, d'après nous.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Tu aurais voulu qu'ils prennent de l'eau de surface plutôt que de l'eau souterraine.

1315 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Bien, c'est parce que nos instructeurs nous avaient parlé qu'à Ville LaSalle, il manquait de l'eau dans l'aquifère. Ça fait que nous autres, on avait pensé peut-être prendre sa source ailleurs.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Toi, quand tu es à la maison, est-ce que tu bois de l'eau du robinet?

1325 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Oui.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que des fois, tu bois de l'eau embouteillée?

1335 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Non.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Jamais?

1345 **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Non.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau, c'est bien. Parce qu'il y a parfois des gens qui achètent de l'eau embouteillée et en général, quand ils ont de l'eau embouteillée dans des bouteilles de plastique ou d'autres - madame en a une juste en arrière de toi - alors très souvent, c'est de l'eau qui a été prise dans les nappes souterraines. On va demander pourquoi les compagnies prennent de l'eau dans les nappes souterraines plutôt que dans l'eau de surface. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut répondre à cette question-là?

1355 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Michel Ouellet va donner une réponse adéquate à ça.

1360 **M. MICHEL OUELLET :**

Je vais faire mon possible. C'est que si on examine une bouteille d'eau embouteillée nécessairement, on peut observer sur l'étiquette qu'apparaît l'appellation «eau de source». Or, l'appellation «eau de source», c'est une appellation contrôlée. C'est-à-dire que pour pouvoir écrire sur l'étiquette l'expression «eau de source», il faut nécessairement que l'eau présente dans la bouteille provienne d'un captage d'eau souterraine.

Donc, c'est la raison pour laquelle on ne peut pas puiser de l'eau de surface pour la mettre en bouteille. On ne pourrait pas utiliser l'appellation «eau de source». Puis pour des raisons de commercialisation, c'est-à-dire le prix qu'on peut obtenir pour la bouteille, bien, évidemment ce que les acheteurs recherchent, lorsqu'ils veulent acheter une bouteille d'eau, c'est justement de boire de l'eau de source. Or, on a défini le terme «eau de source» comme étant de l'eau qui provient d'un captage d'eau souterraine.

De plus, il ne suffit pas qu'elle provienne de l'eau souterraine, mais il faut que le gîte, l'endroit où on puise, où le captage d'eau souterraine est installé, doit présenter certaines caractéristiques physiques au niveau de la nature des sols en surface, qui fait en sorte que cette eau souterraine là est bien protégée des activités humaines qui peuvent se dérouler à la surface du sol, c'est-à-dire que cette eau-là ne peut pas être facilement contaminée. Donc, ce qu'on observe, c'est que cette eau-là est exempte de contamination bactériologique. Il n'y a pas de bactéries, il n'y a pas de virus qui sont présents dans cette eau-là.

Alors, c'est probablement la principale raison pour laquelle les embouteilleurs exploitent les eaux souterraines, c'est pour pouvoir apposer sur leur bouteille l'appellation «eau de source», appellation pour laquelle ils peuvent, il faut le dire, ils peuvent obtenir un certain prix lorsqu'ils vendent la bouteille d'eau.

## LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ouellet, si les gens achètent de l'eau de source, c'est parce qu'ils pensent qu'elle est bien bonne.

M. MICHEL OUELLET :

Oui.

## **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, d'après vous, l'eau de source, elle est meilleure que la très bonne eau de la Ville de Montréal que je bois actuellement?

## **M. MICHEL OUELLET :**

C'est toute une question. Si on parle d'un point de vue bactériologique, je pense qu'on pourrait répondre non. Je veux dire, de l'eau du robinet, bon, il y a une usine de traitement. Puis l'eau qui est livrée au robinet, c'est une eau qui respecte les critères qui apparaissent au règlement sur l'eau potable. Donc, il y a des normes bactériologiques, il y a des normes pour d'autres paramètres qu'on juge qui pourraient être nuisibles à la santé s'ils étaient présents en trop grande quantité.

1410 Cependant, bon, il s'agit d'une eau qui est traitée. Alors certaines personnes, par exemple, n'aiment pas qu'il y ait présence de chlore, un exemple, dans l'eau. Alors, ça, c'est une raison qui peut amener certaines personnes à se tourner vers l'eau embouteillée. Parce que comme c'est une eau qui provient d'un gîte aquifère, elle est exempte, on ne l'a pas traitée. Donc, il n'y a pas de chlore de présent dans cette eau-là. Il y a absence de bactéries ou de virus.

1415 Alors, c'est des critères. Mais je dirais, pour la santé, je veux dire, l'eau du robinet est très bonne pour la santé parce que c'est une eau qui a quand même un suivi, puis ça respecte les critères qui apparaissent au règlement sur l'eau potable, c'est-à-dire que sa qualité pour la santé, elle est démontrée, elle est vérifiée, elle est contrôlée.

**LE PRÉSIDENT :**

1420 Mais c'est parce qu'il y a du monde qui veulent boire de l'eau souterraine, qu'il y a un marché de l'eau souterraine.

**M. MICHEL OUELLET :**

1425 Oui. Mais je pense que c'est -- oui, il y a des gens qui recherchent, bon, pour toutes sortes de raisons, ils recherchent des produits naturels, des produits qui sont «purs». Alors, ils vont être des acheteurs de l'eau en bouteille.

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Est-ce que tu as un commentaire à faire là-dessus, Émilie?

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

1435 Bien, juste une question. C'est parce que l'eau, quand on va la prendre dans la nappe aquifère, il faut qu'elle passe quand même par quelques traitements avant d'arriver dans les bouteilles?

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Monsieur Ouellet.

**M. MICHEL OUELLET :**

1445 Justement, une des contraintes, des exigences pour que l'appellation «eau de source» puisse être utilisée, c'est qu'il ne faut pas -- l'eau qui est puisée ne doit pas avoir été traitée. C'est-à-dire qu'au niveau du captage d'eau souterraine, il faut que les critères de qualité soient

rencontrés. On ne peut pas, par exemple, la chlorer ou encore avoir besoin de la filtrer ou de faire un quelconque traitement pour la rendre propre à la consommation. Alors, elle n'est pas traitée cette eau-là dans la bouteille.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Correct? Merci. Alors, Catou, Catherine Gratton. Alors, tu veux me poser ta question, s'il vous plaît?

1455 **Mlle CATHERINE GRATTON :**

Oui. Bien, c'est parce que nous, bien, je pense qu'on était quelques écoles à participer au projet pour la sensibilisation de l'eau, bien, pour la consommation, etc., puis je voulais savoir pourquoi il n'y a pas d'autres enfants ou pourquoi on ne fait pas des programmes pour... parce que nous autres, ça nous a beaucoup aidés puis on ne gaspille pas l'eau. Puis je voulais savoir pourquoi on ne ferait pas ça plus souvent ou plus.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se sent d'attaque à répondre à une question comme celle-là?

1465 Moi, la première réponse qui me vient à la tête, sais-tu quoi? C'est qu'ailleurs, il n'y a pas eu des éducateurs qui ont fait ce que les vôtres ont fait. Et comme on n'a pas eu, nous, on n'a pas été capable, notre Commission n'a pas eu assez de budget ni assez de temps pour commencer à faire le tour des écoles puis à mobiliser les gens pour en parler, on a simplement fait des communiqués de presse et parlé aux journalistes, alors on n'a pas pu tout développer ça. Mais dans vos écoles, il y a eu des personnes qui ont essayé de faire ce domaine-là.

1470 Je voudrais savoir, vos écoles, vous autres, est-ce qu'elles sont des écoles Brundtland? Est-ce qu'elles appartiennent au réseau des écoles Brundtland?

1475 **Mlle CATHERINE GRATTON :**

Non.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

1485 Oui, Catherine?

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

1490 C'est un programme extérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1495 C'est un programme extérieur?

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

Oui.

1500 **Mme CATHERINE LÉVESQUE :**

Ce n'est pas nos professeurs qui nous ont amené ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1505 C'est qui?

**Mme CATHERINE LÉVESQUE :**

1510 Bien, il y a des personnes.

**LE PRÉSIDENT :**

1515 Est-ce qu'elles font partie d'une organisation? Non?

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

Non.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

C'est des personnes autonomes qui ont décidé...

**Mme ÉMILIE DUPONT :**

1525 Bien, des étudiants. C'est des étudiants.

**Mme FRANÇOISE JOLY :**

1530           C'est la SODER. C'est un projet qui a été fait par des gens puis c'est pour la Société de développement environnemental de Rosemont. C'est un projet qu'on est allé faire dans trois écoles.

**LE PRÉSIDENT :**

1535           En tout cas, bravo, madame, super! Monsieur, vous voulez parler.

**M. JEAN RIVET :**

1540           Je veux juste signaler - mais probablement que leurs enseignants et enseignantes sont au courant - qu'il existe un réseau, un réseau sur l'éducation relative à l'environnement, regroupement des écologistes et des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Éducation, les syndicats d'enseignants et les associations d'enseignants, qui ont un journal périodique, qui ont des outils pédagogiques à la disposition des enseignants et des encadreurs et des animateurs. On pourrait peut-être donner plus de détails sur ce réseau, dont j'oublie exactement le nom. Il y a même un périodique, je pense, qui existe encore.

**LE PRÉSIDENT :**

1550           Très bien.  
                Madame Gallichan.

**Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

1555           Oui. J'aimerais poser une question à Émilie, Martine et les deux Catherine. Est-ce qu'après une telle expérience que vous avez vécue au cours des dernières semaines ou des derniers mois à votre école, est-ce que ça vous donne aussi le goût à vous de sensibiliser vos parents, les générations qui sont avant vous pour l'économie de l'eau et la qualité de l'eau aussi? Qu'est-ce que vous faites pour ça?

1560           **Mlle CATHERINE GRATTON :**

                Bien, c'est sûr, on a informé nos parents chaque jour après notre... parce que c'était une fois par semaine qu'ils venaient nous expliquer plein de choses. On disait ça... bien, moi, j'arrivais le soir, je leur expliquais beaucoup de choses, comment ça marchait, qu'on est allé voir les usines. Alors, je leur expliquais des choses. Puis on a fait aussi une exposition pour montrer aux gens qui voulaient venir.

1570                   **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Bien, en fait, ils nous avaient montré un projet pour sensibiliser, mais dans le fond pour qu'on monte un projet nous-mêmes pour sensibiliser le monde encore plus. Puis bien, on essaie d'informer le monde le plus possible pour que...

1575                   **Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Mais dans la vie courante, dans le quotidien, quand vous vous levez le matin, que tout le monde prend sa douche, est-ce que vous êtes attentives à ce qui se passe autour de vous? Est-ce que vous sonnez l'alarme parfois lorsqu'il y a un petit peu d'abus?

1580                   **Mlle CATHERINE LÉVESQUE :**

Bien, des fois, c'est comme une fois, je pense, c'était mon père. Il se lavait les dents, puis il se brossait les dents, puis il laissait couler l'eau. Ça fait qu'à chaque fois, j'allais lui fermer, puis je repartais.

1585                   **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Parce que c'est des petites choses comme ça qui fait qu'on économise.

1590                   **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1595                   **Mlle ÉMILIE DUPONT :**

Oui.

1600                   **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre présence. Je pense qu'on peut les applaudir. Merci toutes les quatre. C'est très gentil d'être venu nous rencontrer.

1605                   Je déclare une pause santé de quinze minutes celle-là. Alors, pour les choses essentielles, vous pourrez y aller. Et on se retrouve dans quinze minutes. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

1610 (REPRISE DE LA SÉANCE)

1615 **LE PRÉSIDENT :**

1620 Alors il y a rien de moins que 10 personnes qui se sont déjà inscrites pour poser des questions, plus 6. On va essayer donc de demander d'accélérer les questions et d'avoir les réponses les plus concises possible. Il ne s'agit pas de bousculer personne. Il s'agit, par ailleurs, de s'assurer qu'il y a de vraies questions et de vraies réponses aux questions. Parfois, les questions sont plus des commentaires déguisés ou des mémoires déguisés. Il arrive que ça ne se pousse pas trop au portillon qu'on laisse aller et qu'on soit plus permissif. S'il y a plus de gens qui posent des questions, il faut être juste un petit peu plus strict dans la manière de gérer et, de toute manière, vous le faites en général fort bien.

1625 Juste avant d'inviter la première personne, deux petites choses. Une à monsieur Lévesque. Vous aviez levé la main tantôt sur la finale sur l'éducation. Je vous donne une minute et demie pour compléter l'information que vous vouliez me donner, s'il vous plaît.

1630 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Alors, simplement juste pour mentionner qu'il y a un projet organisé par la Biosphère avec lequel, nous, à la Communauté, on est en lien pour le développement sur le territoire de la Communauté qui s'appelle H<sub>2</sub>O. Et c'est un programme de sensibilisation pour les étudiants du primaire et début du secondaire, qui vise à amener les étudiants à faire l'inventaire journalier de la consommation au niveau domestique.

1635 Et c'est un programme qui a été développé par un organisme qui s'appelle la CEDAM, qui travaille au développement de l'informatique. Et toutes les données comptabilisées par les étudiants sont transférées à la Biosphère par ordinateur et ils peuvent se comparer d'une classe à l'autre par rapport à l'objectif de réduction de la consommation d'eau potable qui s'exécute, suite à leurs interventions, dans chacune des demeures.

1640 Alors, je le souligne parce que moi, je considère que c'est un projet tout à fait exceptionnel. Il y a des Belges, il y a des Français qui ont été informés de ça et c'est un projet qui a l'air à vouloir se transférer un petit peu en Europe. Donc je voulais juste le souligner.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Question annoncée par madame la commissaire Gallichan qui veut tout de suite placer une commande, en cas.

1650                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pour ne pas nuire au questionnement des gens. Alors, j'aimerais demander, par monsieur Latulippe, à un de vos collègues, monsieur Brouillette, lui faire une petite demande spéciale, si c'est possible que d'ici à demain soir, vous reveniez sur un point que vous avez abordé hier quand vous m'avez parlé - vous m'avez impressionnée - de trois masses d'eau dans le secteur de Montréal: les eaux brunes en provenance de l'Outaouais; les eaux mélangées; les eaux vertes.

Et, à ce moment-là, je vous posais la question à partir de ce qui pouvait se produire lorsqu'on ferme le bouton des ultraviolets à l'usine de La Pinière. Mais s'ajoute aujourd'hui, dans ma préoccupation pour les gens de Lavaltrie, non seulement eux mais toutes les autres villes en aval qui puisent leur eau dans le fleuve, nord et sud, à la page 5 du Portrait régional de Montréal, on mentionne entre autres que les stations d'épuration de la CUM, de Longueuil, bien que dotées d'un traitement physico-chimique de leurs eaux usées, n'effectuent aucune désinfection de leurs eaux usées traitées avant le rejet au fleuve. Et un peu plus loin aussi, que le panache peut persister jusqu'à la hauteur du lac Saint-Pierre.

Alors, j'aimerais, à cause de tout ça, que vous me reveniez de façon brève, par exemple, parce qu'on se rend bien compte qu'on ne peut pas prendre un quart d'heure ou vingt minutes là-dessus, peut-être me faire des petits dessins avec des crayons feutre couleur, ça serait tout à fait de mon âge mental, pour qu'on comprenne clairement ce que vous avez expliqué et ce que ça peut signifier comme eaux brutes que les usines d'eau potable des autres municipalités ont à traiter.

1675                   **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Donc vous souhaitez le faire ultérieurement?

1680                   **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1685                   **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

On a juste placé la commande.

1690 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Vous voulez qu'on se prépare, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 On verra. Merci.  
Alors, monsieur Jacques Cordeau, s'il vous plaît.

**M. JACQUES CORDEAU :**

1700 Bonjour, monsieur le président!

**LE PRÉSIDENT :**

1705 Bonjour, monsieur Cordeau!

**M. JACQUES CORDEAU :**

Madame et monsieur le commissaire!

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez présenter votre collègue aussi, s'il vous plaît?

1715 **M. JACQUES CORDEAU :**

Oui. Je suis Jean Cordeau du Comité de l'environnement du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et je suis accompagné de madame Lapointe, qui est la porte-parole de la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal et dont on est un groupe membre.

1720 Moi, monsieur le président, je suppose que les oreilles vont vous chauffer encore, je suis mal à l'aise et inquiet. Je suis mal à l'aise car on continue à participer encore aux audiences alors que la fameux moratoire tant demandé, tant exigé par beaucoup de groupes et de personnes n'est pas encore accordé au moment où les audiences se déroulent.

1725 On est mal à l'aise parce que c'est bien beau de venir passer du temps ici, on va continuer quand même à questionner, on imagine qu'on va être là encore pour la période des mémoires, sauf que ça nous enlève un peu de feu sacré à participer, sachant que ce fameux moratoire qui nous protégerait de plusieurs des problématiques qu'on essaie de connaître et de dénoncer, entre autres le risque de privatisation d'eau, etc., et d'exportation.

À ce chapitre-là, je suis inquiet parce que même si - vous allez me chicaner en me disant que je fais une partie de mon mémoire, d'entrée de jeu, je ne peux pas ne pas vous le dire - même si la Ville de Montréal a reculé dans ses projets de partenariat avec le privé, en 97, grâce entre autres au travail de la Coalition pour un débat public, on a toujours subodoré que les compagnies n'avaient jamais désarmé et malheureusement, à l'heure où on se parle, ces mêmes compagnies sont toujours dans le décor, le lobbying se fait toujours auprès de l'Hôtel de Ville avec toutes sortes d'autres nouveaux projets. Entre autres, ils vont sûrement saisir l'occasion de la restructuration de Montréal, le fameux débat autour du rapport Bédard, pour revenir à la charge sur du partenariat privé, etc.

Donc je suis très inquiet. D'autant plus inquiet que ce que nous subodorions sous la plume du journaliste Paul Cliche dans la dernière livraison de l'autre journal, revient lui aussi nous démontrer comment ça grenouille, scribouille et grouille dans les corridors de l'Hôtel de Ville avec ces compagnies-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça chatouille aussi.

**M. JACQUES CORDEAU :**

Et ça chatouille. Donc, ceci étant dit, je reviens à la charge sur ma question du 17 mars. On avait aimé mettre la main sur le CERIU, le rapport du CERIU, le Centre de recherche et d'étude des infrastructures municipales. J'ai regardé dans la documentation au centre de documents, il n'était pas là. J'ai regardé sur le site Internet, je ne l'ai pas vu.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, oui, il est là.

**M. JACQUES CORDEAU :**

Donc j'aimerais savoir s'il est disponible...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, oui.

**M. JACQUES CORDEAU :**

... sous quel sigle, sous quel chiffre?

1775 **LE PRÉSIDENT :**

On va vous trouver ça, mais, écoutez, j'ai la conviction qu'il est dedans. On va vous le trouver. On va trouver le sigle.

1780 Je reviens sur votre demande de moratoire. Ça a été un peu confus à un moment donné, mais là, j'ai bien compris maintenant qu'il y a une demande pour trois moratoires, un moratoire à trois niveaux. Une demande pour un moratoire sur l'eau souterraine en fonction des eaux embouteillées, qui était le moratoire d'origine, qui, lui, est tombé à échéance et qui n'a pas été renouvelé. Deuxièmement, il y a une demande pour un moratoire pour l'exportation massive, on parle surtout de l'exportation en vrac. Et, troisièmement, il y a un moratoire sur ce que vous appelez la privatisation. Donc c'est trois niveaux d'intervention.

1785 Au début, quand on intervenait auprès de nous, c'était pour nous dire surtout le moratoire de l'eau souterraine par rapport à des eaux embouteillées. Je suis conscient des objets. Je vous répète qu'à chaque fois que vous faites ça, il faut toujours aller le dire au ministre ou envoyer copie au ministre de votre chose.

1790 Moi, là-dessus, nous ne voulons pas pour l'instant sortir de notre rôle de Commission, mais si vous estimatez que notre crédibilité est affectée, c'est à vous à faire valoir l'argumentation politique à cet égard. Tout ce que nous pouvons garantir à notre niveau, c'est la transparence du processus et l'ouverture du débat. Et ces questions-là sont débattues et seront débattues de manière systématique, n'ayez pas peur. Pour l'objet lui-même, on va en discuter.

1800 Mais ça, je pense que là-dessus on s'entend. Qu'on se chatouille ou qu'on se taquine, c'est correct, je veux dire, ça fait partie de la procédure et du jeu démocratique. On est parfaitement d'accord avec ça.

Sur le CERIU, maintenant, est-ce qu'on l'a retrouvé? Mais, en tout cas, il devrait y être. S'il n'y est pas, il va y être, ça, je mets ma main dans le feu. Oui, madame?

1805 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

1810 Si vous me permettez? Marie Danielle Lapointe de la Coalition pour un débat public sur l'eau. Dans le cas du rapport sur le CERIU, il en existe deux, juste pour pas qu'il y ait de confusion, qui avaient d'ailleurs été des commandes, je crois, à l'époque du ministère de la Métropole, il y a déjà quelques années, la première étude étant sortie l'année dernière. Nous en avons eu une présentation dans le cadre d'un dîner-conférence au Conseil régional de développement de l'île de Montréal, mais celui-là était pour les 111 municipalités de la RMR, la région métropolitaine de recensement, et la Ville de Montréal avait été traitée dans une étude à part. Ce qu'on cherche à obtenir, c'est cette deuxième étude, s'il vous plaît.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Avez-vous le titre? Pouvez-vous me redonner le titre?

1820 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Je ne l'ai jamais vue. On sait qu'elle existe. Aux dernières nouvelles, j'ai cru comprendre qu'à la Ville de Montréal, ils ne s'entendaient pas, je pense, sur les modalités de cueillette de données. Mais l'étude, à mon avis, elle n'est pas sortie.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, ce que je dois savoir, c'est par qui elle est produite, comprenez-vous?

1830 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Le CERIU. Le Centre d'expertise...

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, mais le CERIU l'a faite sans doute pour un autre. Qui est le demandeur?

1840 **M. JACQUES CORDEAU :**

Ils sont avec l'IRNS-Eau, les Affaires municipales...

1845 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Ça avait été commandé par le ministère de la Métropole.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Ministère de la Métropole, d'accord. Vous avez raison, c'est le Bilan des infrastructures de base dans la région de Montréal, Centre d'expertise, il n'a pas encore été déposé. Alors on va rechercher auprès du ministère de la Métropole. Est-ce qu'il y a un héritier ici, est-ce que c'est le ministère des Affaires municipales qui est l'héritier du ministère de la Métropole?

1855 **M. YVAN DUMONT :**

Effectivement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1860 Bon, alors, comme vous êtes le bon responsable, voulez-vous, s'il vous plaît, déposer ce document-là?

M. YVAN DUMONT :

1865 En fait, il y a deux études. Il y a une étude donc qui a été commandée par le ministère de la Métropole et une autre qui est financée par le Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec et dont la maîtrise d'oeuvre est à la Ville de Montréal, si je ne me trompe pas. Et ce rapport-là n'a pas été déposé, à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1870 Alors c'est ce rapport-là qu'on veut, s'il vous plaît.

M. YVAN DUMONT :

1875 La deuxième étude que je vous ai mentionnée, le rapport n'a pas été déposé; tandis que la première étude concernant la région de Montréal, ce rapport-là qui a été demandé par le ministère de la Métropole, je pense qu'il a été déposé et je pourrai l'obtenir des gens du Ministère.

1880 LE PRÉSIDENT :

Alors on ne s'entend pas sur le mot «dépôt». Le premier rapport, c'est celui dont parlait madame, dont il a été question au dîner-conférence de la Ville de Montréal. Celui-là, vous l'avez déjà. Il existe. Ça, c'est le premier.

1885 Le deuxième, quand vous dites qu'il n'a pas été déposé, vous voulez dire qu'il n'est pas terminé?

M. YVAN DUMONT :

1890 C'est-à-dire que c'est une étude, comme je vous l'ai mentionné, qui a été financée dans le cadre d'un programme administré par le ministère des Affaires municipales. La maîtrise d'oeuvre de cette étude-là est à la Ville de Montréal. Donc, c'est elle qui gère la réalisation de cette étude-là. Et le rapport, nous allons obtenir éventuellement copie de ce rapport-là, mais nous ne l'avons pas pour l'instant. Ce rapport-là ne nous a pas été déposé.

	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1900	Mais c'est vous qui l'avez payé?
	<b>M. YVAN DUMONT :</b>
1905	Il est financé dans le cadre d'un programme, Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec.
	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1910	Bon. Mais qui est le propriétaire du rapport?
	<b>M. YVAN DUMONT :</b>
1915	La Ville de Montréal.
	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1920	La Ville de Montréal. Très bien. Alors est-ce que le représentant de la Ville de Montréal est ici cet après-midi? Monsieur Aubin, voulez-vous, s'il vous plaît, me déposer ce rapport-là?
1925	<b>M. ANDRÉ AUBIN :</b>
	Le rapport en question actuellement est en finalisation au niveau des cinq partenaires, c'est-à-dire le MAM, l'INRS, le CERIU, la Ville de Montréal. De fait, le document final devrait être disponible au tout début de juin. C'est-à-dire que l'étape où nous sommes rendus actuellement, c'est justement l'approbation par les cinq partenaires qui ont préparé le protocole au départ. Puis, comme je vous dis, la rencontre qui devrait finaliser ces travaux-là est prévue au tout début de juin. Je crois que c'est le 2 juin.
	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
1930	Bon! Voulez-vous, vous allez revérifier les calendriers de ça et, demain, me donner le calendrier précis. Si le rapport n'est pas terminé, il n'est pas terminé, mais là, vous me parlez de terminé au début juillet...
1935	<b>M. ANDRÉ AUBIN :</b>
	Début juin, monsieur le commissaire.

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Début juin. Alors donc, si c'est le début juin, je peux l'avoir au moment des tables thématiques que je tiendrai sur les questions. Donc, demain, reconfirmez-moi les dates, mais aussitôt qu'il sera terminé, évidemment il nous le faut.

1945 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Ça va, monsieur le commissaire.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur Cordeau?

1955 **M. JACQUES CORDEAU :**

Merci.

1960 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Alors, voilà la deuxième question. Étant donné qu'on est ici dans le cadre d'audiences régionales et qu'un des volets de la consultation porte sur les infrastructures et la gestion de celles-ci dans les municipalités, et que nous savons tous, un peu comme Jacques le disait tantôt, qu'il y a eu déjà de multiples travaux de faits en vue de privatisation, d'impartition, de gestion ou d'affermage, bon, de société mixte, appelons-le comme on voudra, toutes sortes de façons dans le fond d'introduire le privé, tant par son capital que par sa gestion dans ce bien public que sont les infrastructures municipales d'eau, je me serais attendue, pour qu'on puisse faire correctement ce débat, se faire une tête sur sa situation et principalement dans la région de Montréal, compte tenu que je représente la Coalition montréalaise pour un débat public, qu'on ait minimalement des chiffres.

1970 La présentation que nous avons eue tantôt sur ce volet-là de la question des infrastructures, aucun chiffre ne nous est fourni sur le... on nous parle de la qualité de l'eau, on sait qu'elle est très bonne, on s'est même fait dire qu'elle était meilleure sans être traitée, des fois, que certaine autre municipalité après traitement, mais combien elle coûte à produire?

1975 Quand on parle de travaux de réfection, combien il y en a à faire?

1980 Est-ce qu'on peut arrêter de nous dire que les villes, les municipalités doivent améliorer leur gestion, doivent améliorer leurs coûts, puis est-ce qu'on peut nous parler de coûts? Est-ce qu'on peut nous dire combien qu'il y en a de travaux à faire? Est-ce qu'on peut nous dire pourquoi que ça reviendrait moins cher le faire faire par le privé, quand on sait très bien que les

municipalités sont capables d'émettre des obligations leur permettant d'amortir leurs coûts et à un taux d'intérêt moindre que ce que pourrait charger le privé.

Est-ce qu'on peut nous expliquer à quelque part, une fois pour toutes, c'est quoi les 1985 avantages de ces types de privatisation-là et comment, dans le fond, le ministère des Affaires municipales, avant même d'avoir des chiffres là-dessus, concluait et qui faisait un document fort intéressant sur une proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau. Toujours pas plus de chiffre à l'appui, mais il insistait pour nous dire que la première raison pour laquelle il fallait privatiser, puis j'y viens:

1990 «La première raison est le manque de capacité de financement vécu par certaines municipalités pour faire face aux dépenses importantes à venir pour la réfection des réseaux d'infrastructures souterraines.»

1995 Bien, avant de savoir qu'il va leur manquer de l'argent pour le faire, on peut-tu savoir de combien il s'agit?

Dans le Livre Vert de la Ville de Montréal elle-même, quand elle s'apprêtait à faire des 2000 audiences, elle nous dit elle-même que ce coût-là a été dégonflé au cours des années. En 94, le Service des travaux publics, dans son plan d'investissement, évaluait à un chiffre autour de 450 millions \$. En 95, l'équipe de la gestion de l'eau du Service du génie, lui, était rendu à 157 millions \$. C'est de combien qu'on parle? Et comment que le privé peut faire pour le faire à meilleur coût quand les gens de l'usine de traitement des eaux nous parlent à peu près d'un coût de production qui est autour de 0,15 \$ le mètre cube. Comment on peut faire mieux que ça? 2005 Comment on peut envisager la tarifer quand un citoyen moyen consomme moins d'un mètre cube par jour? Est-ce qu'on va envoyer un compte à la fin du mois qui va être de l'ordre de 1,34 \$??

Moi, j'aimerais ça savoir c'est quoi la logique derrière cette histoire-là. Et on n'a 2010 toujours pas de chiffre. Puis, là, on est dans des audiences régionales.

#### **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors il y en a beaucoup de questions qui ont été posées en cascades. Est-ce qu'il y a quelqu'un à Montréal qui est capable de commencer à nous donner une réponse articulée sur les coûts, les coûts de production de l'eau et les méthodes de calculs.

Je vous signale que dans la documentation déposée, le Réseau Environnement a 2020 déposé une espèce de document synthèse sur les intrants et les extrants qui permettent d'évaluer les vrais coûts de l'eau dans les municipalités. C'est un document qui s'appelle SERV-19 dans la documentation et qui s'appelle: «Coût de revient des services municipaux, une approche révisée». Parce qu'ils sont venus périodiquement, un peu partout, soulever ces questions-là et

c'est pour ça, d'ailleurs, qu'il y aura une journée thématique sur les gestions et sur la manière de calculer les coûts.

2025

Mais là, vous soulevez une question à la Ville de Montréal, s'il vous plaît.

**M. JEAN TROALEN :**

2030

De faire, monsieur le commissaire, si je peux me permettre, je proposerais que lors de notre présentation demain, c'est un des éléments justement qui est touché. Alors, en tout cas, je préférerais peut-être en parler là. J'aurais aussi avec moi des collaborateurs qui sont particulièrement formés en finances municipales et tout ça, qui pourraient amener les précisions qu'il serait intéressant d'avoir.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, demain, vous me donnez un exposé sur quoi?

2040

**M. JEAN TROALEN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2045

Sur les coûts?

**M. JEAN TROALEN :**

2050

Sur la gestion de l'eau potable à Montréal et il y a un volet, effectivement, qui parle de la tarification et du coût de l'eau. Alors, à ce moment-là, on pourrait effectivement...

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Oui, mais madame, ce n'est pas la tarification qu'elle veut là. C'est qu'elle veut savoir les hypothèses de gestion qu'on prétend moins coûteuse en faisant appel au privé. Est-ce que c'est de ça que demain vous allez me parler? Allez-vous m'établir l'état de la problématique à Montréal, les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait à confier au secteur privé certaines parties de la gestion?

2060

**M. JEAN TROALEN :**

Non, monsieur, je n'ai pas cette information-là, effectivement.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Non?

2070 **M. JEAN TROALEN :**

On n'avait pas cet axe-là. Ça déborde de beaucoup la présentation à laquelle on s'est préparé. Les éléments que nous aurons...

2075 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller voir sur d'autres éléments. Madame a demandé: est-ce qu'on a une évaluation précise du coût des travaux à faire, des travaux de réfection qu'on annonce pour -- ça c'est l'eau potable à Montréal, pour le réseau d'aqueduc?

2080 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Les deux.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Les deux. Aussi le réseau de...

2090 **M. JEAN TROALEN :**

Bon, ça, effectivement, j'ai des éléments de réponse. De fait, une explication pourquoi les montants ont autant évolué au fil des années. On peut même dire qu'au début des années 90, on a été jusqu'à des travaux potentiels de 852 millions \$ et disons, ces années-ci, on s'est effectivement ramené un peu plus dans les ordres de peut-être 150, 200, 250 millions \$.

2095 Ce qu'il faut comprendre, c'est que les réseaux - ça peut sembler évident - mais les réseaux d'aqueduc et d'égouts sont enfouis. Certaines municipalités dans le monde ont accès direct à ce type d'infrastructures-là. Ils peuvent donc en évaluer la condition de façon visuelle ou relativement facile. Mais c'est très rare.

2100 En Amérique du Nord, notamment à la Ville de Montréal, on a choisi des systèmes d'enfouissement. Alors, ce faisant, évidemment on est à la remorque de mécanismes de détection de l'état des tuyaux d'aqueduc et/ou d'égouts parce que disons c'est un peu semblable. Quoique l'égout en général, on a l'avantage qu'on peut envoyer des équipements dedans comme des caméras pour avoir un contact visuel, si vous voulez, une appréciation un peu plus facile.

2110 Mais en ce qui concerne l'aqueduc, et c'est d'ailleurs pour ça que dans des études récentes, on s'est associé avec le CNRC et ces centres de recherche-là, l'INRS-Eau, c'est qu'on a fait un appel à travers le monde aux diverses technologies pour essayer d'avoir des outils permettant de mieux établir quelle était la condition des tuyaux enfouis depuis soit des années, des décennies ou parfois même près de 70 ou 80 ans.

2115 Alors devant cette difficulté-là, on comprend que d'établir un état réel et une valeur de réparations, c'est très problématique. De fait, actuellement, c'est souvent des dérivés d'excellentes études statistiques. Ce n'est pas des mesurages objectifs concrets qui permettent de dire qu'on doit remplacer ou réhabiliter ou réparer des fuites à tel, tel, tel endroit.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

2125 Mais le problème qu'on a, c'est que si on fait des débats stressés sur des hypothèses qui ne sont pas validées, il devient après ça difficile de se comprendre. Est-ce que vous êtes capable de me faire le point sur les études réalisées, les coûts envisagés et qu'on puisse savoir sur quoi on repose d'une manière sûre à l'état qu'on est.

2130 Madame a soulevé plusieurs questions, mais je suis prêt à en prendre juste une, si vous êtes prêt à en parler, on va en parler tout de suite, des coûts des réparations. Êtes-vous capable de me faire le point des premières études il y a cinq ans, des études d'aujourd'hui et qu'on voie un peu qu'est-ce qui tient et qu'est-ce qui ne tient pas? Parce que le problème, des fois, c'est que les gens restent accrochés à une information d'il y a trois ans...

2135 **M. JEAN TROALEN :**

Exact.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

... qui est devenue périmée et sur laquelle on ne pourrait pas. Oui, madame?

2145 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

C'est parce que moi, j'ai comme l'impression qu'on risque de ne pas... En tout cas, je pense que l'étude du CERIU apporte peut-être, je l'espère, un éclairage là-dessus, on le souhaite toujours, parce qu'elle porte précisément sur l'état des infrastructures.

2145 Bon, moi, je peux comprendre effectivement que des affaires que tu ne vois pas, qui sont dans le sol, c'est plus difficile d'évaluer, mais ma question demeure, mon questionnement demeure le même: comment on peut prétendre, si on ne connaît pas les coûts, prétendre qu'il faut absolument privatiser ou une autre forme, pour arriver à investir de l'argent dont on ne

2150 connaît pas la somme. D'autant plus qu'on sait que les municipalités ont la possibilité d'émettre des obligations. Je pense que c'est le sens même de ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

2155 C'est-à-dire que...

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2160 Comment on part avec la prémissse de la privatisation, sans être capable de mettre des coûts sur la table?

**LE PRÉSIDENT :**

2165 À l'inverse, on doit dire que c'est le jour où on a des coûts, qu'on puisse savoir après ça si les systèmes qu'on a sont capables ou non de les gérer. Alors les deux démarches sont légitimes à ce niveau-là.

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2170 Effectivement, mais il faut se poser la question comment ça se fait qu'on met la charrue en avant des boeufs, puis qu'on prétend que ça, c'est la solution quand on ne connaît pas les coûts? Puis, autant à la Municipalité de Montréal, parce qu'on l'a vu dans...

**LE PRÉSIDENT :**

2175 C'est difficile de proposer un remède si on n'a pas de diagnostic. Vous avez tout à fait raison.

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2180 Tout à fait. Puis la Ville de Montréal l'a fait abondamment dans les deux, trois dernières années, on l'a vu, ça a beaucoup fait la manchette, les projets de privatisation de l'eau, puis comme je le citais tantôt, le ministère des Affaires municipales disait la même chose. Comment qu'ils font pour arriver à cette conclusion s'ils n'ont pas de chiffre?

2185 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2190 Si vous permettez, monsieur le président, même si le document n'est pas encore officiellement déposé, ce qu'on a pu en apprendre du Livre Vert de Montréal, il y avait des portions à ce chapitre-là sur avantages, inconvénients de tel type de partenariat ou société mixte, bon.

2195                   Est-ce que, puisque vous avez établi ces éléments-là, avantages, inconvénients, vous deviez peut-être avoir des chiffres pour pouvoir apporter ces mots-là et les écrire. Est-ce que vous pourriez, à ce moment-là, nous apporter ce qui était à la base de votre texte?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2200                   De fait, le Livre Vert en tant que tel et ses annexes sont un document qui a été déposé, qui est, je crois, de nature publique. De fait, c'est la dernière fois, à ma connaissance, que l'analyse a été faite en fonction de la privatisation.

2205                   L'information que je possède à ce jour, c'est que depuis lors, en tout cas, il n'a pas eu question de remettre au travail des hypothèses ou des études relativement à la privatisation et le document qu'on a mentionné tantôt, CERIU, MAM, Ville de Montréal et INRS-Eau ne touche pas cet aspect-là.

2210                   Les vérifications que j'ai pu faire sont qu'avec le Livre Vert, la Ville de Montréal a pris la position d'arrêter toute analyse au niveau de la privatisation et ça a arrêté là. Il n'y a pas eu d'autres études commandées ou des suites après 1997 à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2215                   C'est parce que ça, vous l'affirmez, mais les intervenants ne sont pas convaincus. La crainte reste. C'est pour ça qu'on doit faire le point sur les données de base. Parce qu'on sait bien qu'une intention politique, ça peut parfois changer. Le Livre Vert, il existe?

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2220                   On est là pour ça, essayer de les faire changer.

**LE PRÉSIDENT :**

2225                   Bien, oui. Bien, oui, c'est pour ça qu'on a un débat, sinon on n'aurait pas de débat. Un débat, ça doit permettre les choses. Le Livre Vert, il est public?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2230                   À ma connaissance, oui. C'est un document qui a été déposé et approuvé par les instances politiques de la Ville.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Bon! Vous voulez me le déposer, s'il vous plaît?

2235 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Avec plaisir.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

En trente-cinq copies avec ses annexes, s'il y a moyen. J'ai l'impression que l'annexe est épaisse, mais... merci.

2245 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Quand je parlais du dépôt tout à l'heure, pour préciser, c'est que nous ne l'avions pas comme dépôt.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Demain, dans votre exposé, monsieur Aubin, vous allez me parler de la gestion de l'eau potable et de la tarification?

2255 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Exact.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Là, on a commencé à avoir une petite discussion sur le cheminement des coûts d'investissement. Est-ce que vous êtes...

2265 **M. ANDRÉ AUBIN :**

En fait, on ne couvrait pas aussi large que la question. On parlait en termes des investissements récents qui avaient été faits par la Ville de Montréal en termes de PTI et ce qui était à venir dans un horizon, disons, de 2 ou 3 ans, ce qui correspond à nos programmes triennals d'immobilisation. Je ne faisais pas l'historique en tant que tel, mais si vous voulez, je pourrais, par contre, faire l'historique de la variabilité des coûts, c'est-à-dire des études qui parlaient de 850 millions \$, puis de contexter un peu.

**LE PRÉSIDENT :**

2275            Bon, j'aimerais là-dessus que vous me fassiez le cheminement critique à partir des premières études, qui les a faites, comment elles ont été faites, quelles sont les conclusions pour qu'on sache quelles étaient les données d'origine, quelles sont les études et contre-vérifications qui ont été faites pour arriver maintenant aux données de maintenant. Au moins, on aura une première démarche qui sera critiquable mais qui nous permettra de comprendre comment on peut varier de 4 ou 5. De l'ordre de 150 à 800 millions \$, il y a quand même une différence, c'est 5 fois, puis je peux comprendre qu'il y ait des variabilités ou qu'il y ait différents points. On va essayer de préciser ça.

2285            Maintenant, dans les autres questions que vous voulez débattre, et ça, je conçois ça, c'est pourquoi, à priori, le privé apparaît moins cher ou plus efficace que le public. Ça, il y a une question là qui est d'ordre général, qui est d'ordre des représentations que vous vous posez.

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2290            Moi, je ne dis même pas pourquoi à priori il apparaît. Je pose la question: pourquoi...

**LE PRÉSIDENT :**

2295            On affirme.

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2300            ... on arrive, on affirme ça, qu'on arrive à cette conclusion-là qu'il faut améliorer la gestion, puis tout ça. C'est d'ailleurs ce que monsieur Lavigne...

**LE PRÉSIDENT :**

2305            Latulippe.

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2310            ... Latulippe, excusez, quand il relisait une partie du document de consultation, il disait que c'était un des défis des municipalités d'améliorer leur gestion. Moi, je demande juste: est-ce qu'on peut faire la preuve qu'il y a une déficience à tout le moins?

Moi, quand j'entends que les chiffres de la Ville de Montréal, pour la production de l'eau potable est autour de 0,15 \$ le mètre cube, à moins qu'on me dise maintenant qu'on est complètement dans les patates, puis qu'on parle plutôt de 0,45 \$ le mètre cube ou autre -- mais

2315 ça, ces chiffres-là, c'était le directeur de l'usine qui nous les donnait. Je présume qu'il savait de quoi il parlait.

**LE PRÉSIDENT :**

2320 On a eu un petit échange là-dessus, hier soir, avec Ville de Laval et Ville de Laval nous a dit en calculant l'ensemble des intrants et des extrants, ils évaluent, pour l'instant, sommairement, à 0,60 \$ le mètre cube. Bon, parce que là, il y a les méthodologies de ce qu'on entre dans le calcul et de ce qu'on n'entre pas.

2325 Et dans les intervenants, il y a le Réseau Environnement avec monsieur Hubert Demard qui est venu nous dire longuement à Saint-Jean, qui est venu nous dire: «On ne sait pas le coût de l'eau parce qu'on n'a pas encore de bonnes méthodologies pour savoir ce qui rentre ou ce qui ne rentre pas dans le calcul de l'eau.»

2330 Et ils ont déposé un document, dont je peux vous donner la référence, qui donne à peu près les affaires qu'il faudrait compter pour savoir le coût réel de l'eau. Il y a là certainement un objet de controverse et vous avez raison quand, de temps en temps, on nous lance 0,15 \$, 0,60 \$, 0,40 \$ et sur lesquels tout le monde ne rentre pas les mêmes affaires pour établir le coût de l'eau ou le prix de l'eau.

2335 Et la thèse de monsieur Demard est fort complexe à ce niveau-là et c'est pour ça qu'ils ont élaboré un document, puis ils nous en ont promis un dans les mémoires pour dire: «Voici une méthodologie qui pourrait se standardiser.»

2340 Au ministère des Affaires municipales, est-ce que vous travaillez là-dessus, sur une standardisation des méthodologies d'évaluation des coûts qui serait soumise aux municipalités pour qu'on sache, quand on parle du coût de l'eau, qu'on en parle à Montréal, ou qu'on en parle à Québec, ou qu'on en parle à Trois-Rivières, qu'on se repose sur les mêmes données de base qui permettent de valider les choses?

2345 **M. YVAN DUMONT :**

Il y a déjà, monsieur le président, un certain travail qui s'est fait là-dessus, de façon à identifier les coûts qui devraient être attribués au service d'eau et, de ce côté-là, le Ministère est en train de revoir avec les municipalités la comptabilité municipale. Donc il y a un exercice continu qui se fait de ce côté-là, de façon à améliorer la comptabilité municipale.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Est-ce qu'il y a un document qu'on peut voir émerger à court terme?

**M. YVAN DUMONT :**

Il faudrait que je vérifie.

2360

**LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que dans l'appareil gouvernemental, à court terme, c'est parfois un euphémisme.

2365

**M. YVAN DUMONT :**

Il y a des documents de travail. À savoir est-ce qu'il y a un document qui peut être remis à la Commission, un document public, ça, je ne le sais pas, mais je sais qu'il y a des documents de travail. Mais est-ce que c'est des documents qui sont de nature publique? Ça, je ne le sais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Le document déposé par monsieur Demand s'appelle SERV-19, dans la documentation...

**Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2380

Je l'ai pris en note.

**LE PRÉSIDENT :**

... sous-jacente à la présente audience.

2385

Le ministère des Relations internationales a déposé... il n'est pas déposé? Vous allez déposer un document?

**M. KAREL MAYRAND :**

2390

L'analyse? Ça dépend. Celui sur les services municipaux a été déposé cette semaine, lundi.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

C'est ça, il est déposé, mais il n'est pas encore coté, c'est ça qui arrive.

2400 **M. KAREL MAYRAND :**

C'est ça.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il est en route vers les centres de documentation. Ça s'appelle: «Mode de gestion des services municipaux et partenariat privé-public dans le monde, Survol de quelques expériences».

2410 **M. KAREL MAYRAND :**

J'en ai quelques copies limitées ici, mais les gens qui ont accès à Internet, je vous suggère d'aller sur le site du ministère des Relations internationales qui est le: [www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca).

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Là, à la vitesse où ça tombe, là...

2420 **M. KAREL MAYRAND :**

Passez par le site du gouvernement du Québec, c'est facile de s'y rendre et puis il est disponible sur Internet depuis la semaine dernière.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Dites-moi, monsieur Mayrand, pourquoi votre Ministère s'est senti tenu ou a senti important de produire un document comme celui-là?

**M. KAREL MAYRAND :**

2430 En gros, parce que les exemples étrangers étaient abondamment cités dans le débat et on a voulu faire une recherche qui permettrait d'aller chercher des informations de base de la nature le plus objective possible sur les modèles qui ont été appliqués, entre autres en France, en Angleterre et sur ce qui existe aux États-Unis.

2435 Bien sûr, ce n'est pas un document qui va en profondeur dans chacun de ces cas-là, mais il y a une bibliographie, il y a aussi des sites Internet qui sont liés à ça, où on peut approfondir certains aspects, et puis on fait un survol rapide du contexte dans lequel les partenariats public-privé, des modèles qui ont été développés dans ces pays-là.

2440 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Monsieur Cordeau?

2445 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

2450 Vous me regardez avec un air interrogatif. Vous voulez savoir si ça répond à ma question?

2455 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que je suis sûr que ça ne répond pas entièrement à votre question, mais ça contribue à nourrir le débat ou à l'étoffer un peu. Le plus difficile dans ça, c'est de trouver des bases communes à tout le monde. Parce qu'il y a une controverse même sur les méthodes et sur les bases d'information, ce qui fait que c'est relativement difficile d'en discuter d'une manière serrée. Mais c'est notre job de la documenter et d'aller chercher tout ce qui est sous-jacent à ça pour éclairer ce débat et permettre que le débat ait lieu.

2460 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous et c'est même la raison pour laquelle la Coalition que je représente porte ce nom-là. C'est une coalition qui a été mise sur pied il y a trois ans et qui s'appelle: Pour un débat public sur l'eau. Et c'est justement parce que jusqu'à date, les chiffres, on a toujours de la difficulté à les obtenir, les analyses, bien, on nous arrive toujours avec la conclusion d'une forme ou d'une autre de privatisation ou de tarification. Et ça apparaît encore une fois dans le rapport Bédard, où il y a un chapitre sur la tarification où on dit que, effectivement, l'eau est un bien commercialisable et qui peut fort bien être tarifé.

2470 Moi, j'espère que vous comprenez bien que je représente ici l'inquiétude de milliers de citoyens et de citoyennes de Montréal, qui s'inquiètent devant des projets où ils ont peur de se faire refiler la facture, mais aussi ça commence à être inquiétant quand on n'en parle plus comme étant un bien public essentiel, surtout quand, à la petite école, ce qu'on nous apprenait, c'est qu'on est fait à 92 % d'eau. Merci.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2480                   **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

J'aimerais revenir un peu sur cette question-là, dans le sens de la question de madame Lapointe. La Ville de Montréal, avec le Livre Vert, vous avez énoncé un certain nombre d'hypothèses de gestion dans ce Livre Vert là et, après, on retrouvait six critères de choix. Et chacune des hypothèses de gestion, privée, publique, plus ou moins privée, puis publique, contenait une série d'avantages et d'inconvénients.

2485                   Les six critères, c'est les critères qu'on retrouve habituellement quand on fait une discussion de la performance relative du privé par rapport à celle du public, c'est la diminution des coûts d'exploitation, c'est la disponibilité du financement, c'est l'exploitation efficace et la performance organisationnelle, c'est le contrôle et c'est le maintien des compétences.

2490                   À l'égard de cet exercice-là, est-ce qu'il y a eu un bilan qui a été fait? Parce que, normalement, un Livre Vert comme ça qui a donné lieu, je pense, à une consultation publique ou à un exercice public ou à un examen public, je pense -- est-ce que c'est le cas? Il y a eu un examen public de ce Livre Vert là?

2495                   **M. ANDRÉ AUBIN :**

Je ne pourrais pas vous dire.

2500                   **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce qu'on sent à la lecture que les six critères ont été, je dirais, aménagés de façon à faciliter le choix quand on regarde les hypothèses, et les avantages et les inconvénients. Alors est-ce qu'il y a eu un bilan de ça? Parce qu'effectivement, en pensant que c'est un instrument décisionnel, il y a des hypothèses de gestion, avec des avantages et des inconvénients, il y a six critères de choix. Et quelqu'un qui regarde ça de façon neutre, c'est clair que les critères de choix amènent un choix facile si on regarde les avantages et les inconvénients qui ont été listés.

2510                   Alors, la question, c'est est-ce que la Ville de Montréal a fait un bilan de cet exercice, qui est quand même un exercice public, volumineux, important. Est-ce qu'il y a un bilan? Est-ce qu'il y a une décision? Est-ce qu'il y a une orientation? Ou est-ce que ça a été abandonné ou est-ce qu'il y a des études additionnelles qui sont en cours?

2515                   **M. ANDRÉ AUBIN :**

Je n'ai pas l'information sur la nature ou le type ou s'il y a eu un bilan. Par contre, on m'a informé effectivement que suite au traitement du dossier, l'hypothèse d'impartition, privatisation et tout ça a été arrêtée et que, effectivement, on peut même fournir des communiqués de presse qui donnent la position officielle, politique de la Ville dans le dossier.

Disons qu'avec cette information-là, disons que je n'ai pas jugé bon de personnellement m'informer de toutes les étapes qui avaient été suivies par après.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2525

D'accord. Donc, officiellement, la Ville de Montréal abandonne d'autres modes de gestion que le mode actuel? Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2530

C'est-à-dire qu'elle renforce le mode actuel. D'ailleurs, récemment, le comité exécutif a adopté au mois d'avril un plan d'investissement et un plan d'intervention au niveau des réseaux d'aqueduc et d'égouts, qui mentionne un niveau d'investissement pour les cinq prochaines années avec une réévaluation au niveau des résultats et des impacts des réseaux au bout de ces 2535 cinq années-là, et la réévaluation d'un potentiel deuxième investissement, soit au niveau d'un niveau différent ou continu. On parlait de 125 millions \$ d'investissement pour les cinq prochaines années. En cinq ans, je veux dire.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2540

D'accord. Et, monsieur Dumont du ministère des Affaires municipales, est-ce qu'il y a d'autres municipalités au Québec qui font l'exercice, qui se posent la question de partenariat ou d'impartition, de forme différente de gestion que la gestion municipale?

2545

**M. YVAN DUMONT :**

Il y a des municipalités qui sont en partenariat avec le secteur privé pour l'exploitation de leurs équipements, mais ce sont des contrats de gestion. Il n'est pas question de céder la propriété des équipements municipaux à l'entreprise privée. Actuellement, c'est la seule forme 2550 de partenariat qu'on retrouve au niveau des municipalités au Québec. À savoir, est-ce qu'il y a des municipalités qui se sont questionnées de façon aussi avancée que Montréal sur non seulement la privatisation de leur service d'eau, je ne crois pas, non.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2555

Et est-ce qu'aux Affaires municipales, vous avez eu une réflexion sur la performance comparée ou comparable du privé et du public par rapport à la gestion de l'eau? Est-ce que vous avez des réflexions là-dessus ou est-ce que vous avez des données?

2560 **M. YVAN DUMONT :**

Comme l'a cité tantôt madame Lapointe, effectivement, on a fait une réflexion. Le document qu'elle mentionnait, c'est un document de réflexion. Il ne constitue en aucune façon un document d'orientation, de position. Donc il y a eu une réflexion au Ministère sur les différents modes de gestion, sur la façon dont éventuellement on pourrait considérer un partenariat plus avancé avec le secteur privé.

Donc, cette réflexion-là, oui, il y en a eu une, mais il n'y a pas eu de conclusion et il n'y a pas eu non plus d'orientation, ni de prise de position sur un mode de gestion par le privé.

2570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, il n'y a pas de comparaison avec des données, avec des chiffres sur la performance relative de l'un par rapport à l'autre. Du privé par rapport au public.

2575 **M. YVAN DUMONT :**

Bien, c'est-à-dire que comme il y a peu d'expérience de ce type-là au Québec, je veux dire, en dehors des contrats de gestion, donc cet exercice-là n'a pas pu être fait pour le Québec. On a quand même, d'après la littérature, revu les expériences ailleurs, que ce soit aux États-Unis ou en Europe, sur ce type de partenariat-là où il y avait soit une concession ou encore là une privatisation des infrastructures. Mais pour le Québec, évidemment, ces données-là n'existent pas.

2585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a un document qui est de votre Ministère, de 1996, et qui s'appelle: «Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau». Est-ce que c'est le document auquel vous faites référence?

2590 **M. YVAN DUMONT :**

Oui. Il s'agit, comme je vous l'ai mentionné, d'un document de travail, donc d'un exercice de réflexion qui a été fait à l'époque où justement la question a été soulevée avec un peu plus d'acuité par la Ville de Montréal. Donc le Ministère, à ce moment-là, a senti le besoin de faire le tour de la question pour regarder de quelle façon ces modes de gestion-là pouvaient être considérés.

2600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais il n'y a pas de position ministérielle actuellement sur cette question-là.

**M. YVAN DUMONT :**

2605           Non. Je vous rappellerais même que dans le document de référence pour la consultation sur l'eau, le Premier Ministre rappelait qu'il y avait toujours une confiance au niveau du gouvernement dans la gestion publique et locale des services d'eau.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2610           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2615           Vous aviez levé la main tantôt, monsieur Latulippe?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2620           Mon collègue vient de répondre à la question. Je voulais soumettre à la Commission justement le discours de monsieur Bouchard au symposium et il s'exprimait ainsi:

2625           «En général, la population du Québec peut compter sur une eau potable de bonne qualité et de quantité amplement suffisante. Les citoyens du Québec se sont également donné des services d'eau qui en permettent la gestion à un prix avantageux et selon des méthodes et une expertise reconnue. Ces constats ont amené mon gouvernement - c'est monsieur Bouchard qui parle - à réaffirmer clairement sa confiance dans la gestion publique des services d'eau à l'échelle locale. Nous croyons que pour tous les contribuables, qu'il n'y aurait présentement aucun avantage objectif mesurable en faveur d'une modification en profondeur de ce cadre de gestion, à moins que vos délibérations nous conduisent à une privatisation des eaux municipales, ce dont je douterais fort.»

2635           Alors c'est le Premier Ministre qui s'exprimait ainsi. Donc c'était, comme l'a dit mon collègue, un exemple de la confiance du Premier Ministre dans les services publics.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Monsieur Dumont, le document dont on parlait tantôt, il est public?

**M. YVAN DUMONT :**

Lequel document?

LE PRÉSIDENT :

2645

Sur la proposition d'un modèle québécois de privatisation?

M. YVAN DUMONT :

2650

Je pense qu'on vous l'a remis avec une certaine réserve, parce qu'il s'agit pour nous vraiment d'un document de travail et d'un document qui ne reflète pas une prise de position du Ministère. Et on sait qu'il peut être interprété en ce sens-là, donc on vous...

LE PRÉSIDENT :

2655

Mais, à ce moment-là, déposez-le moi, s'il existe. Déposez-le moi avec une note disant que ça n'est pas un document qui présente l'état du Ministère.

M. YVAN DUMONT :

2660

C'était notre intention de le faire dans ce sens-là. Je vais vérifier à voir...

LE PRÉSIDENT :

2665

Joignez-lui une note de présentation disant: «Si on avait eu ce débat-là autrefois...». S'il est protégé par la Loi d'accès à l'information, dites-nous le et on mettra notre processus en route pour voir si ça vaut pour nous ou pas pour nous.

M. YVAN DUMONT :

2670

Non, je pense qu'on avait l'intention de vous le remettre. Je constate que vous ne l'avez pas reçu, c'est ce que vous me dites.

LE PRÉSIDENT :

2675

Remettez-le moi avec une note de transmission en disant que si vous estimez que ce document-là... son état, définissez son état, voici un document de travail et voici un document qui n'engage pas les orientations du Ministère, puis il va nourrir le débat. Notre fonction, c'est d'éclairer le débat.

2680

M. YVAN DUMONT :

D'accord, monsieur le président.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

2690 **M. YVAN DUMONT :**

C'est d'ailleurs dans ce sens-là qu'on voulait vous le déposer.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

2700 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Mais c'est un document qui a coulé, qui est déjà largement disponible.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

En plus?

2710 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Il n'est pas dur à reconnaître. La dernière phrase dit qu'il faudra gérer avec soin la perception des citoyens face à la privatisation.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on ne rendra pas public quelque chose de grand neuf là. Alors, au moins...

2720 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

Je vous remercie, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, madame.

2725 **M. JACQUES CORDEAU :**

Merci.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

On va continuer et puis à un moment donné, on va se revoir à l'audience. Alors ça n'est que partie remise. Merci, madame.

2730 **Mme MARIE DANIELLE LAPOINTE :**

J'espère qu'on aura plus de chiffres.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

On ne sait pas. On va peut-être finir par en avoir.

Monsieur Lorent Lavigne, s'il vous plaît.

2740 **M. RICHARD IMBEAULT :**

Bonjour, monsieur le commissaire. Mon nom est Richard Imbeault. Mon collègue Lorent Lavigne va vous passer quelques objets et, en attendant, je vais vous distribuer de l'eau. De l'eau de Montréal, en passant. Embouteillée ce matin, en 99.

2745 Donc, monsieur le président, je reviens...

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Je dois comprendre que vous êtes aussi d'un syndicat?

2755 **M. RICHARD IMBEAULT :**

Oui. Moi, je suis du syndicat des cols bleus de Montréal et je fais partie de la Coalition pour un débat public sur l'eau.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2760 **M. LORENT LAVIGNE :**

Lorent Lavigne du syndicat des professionnels municipaux de Montréal. Et je fais aussi partie de la Coalition. Vas-y.

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Chicanez-vous pas. Qu'il y en ait un qui commence.

2770 **M. RICHARD IMBEAULT :**

On ne se chicane pas, on s'entend, on se parle. Je veux juste revenir sur le document de 96 et juste faire une parenthèse dans le document de 96, pour d'où l'importance que vous ayez ce document-là.

2775 Dans ce document-là, il est fait mention en quelque part - puis là, je ne me rappelle plus de la page exacte, mais quand vous ferez la lecture, vous pourrez en prendre connaissance - il est dit que les firmes ingénieurs étaient presque sans travail - je l'interprète à ma façon - et qu'ils devaient leur trouver de l'ouvrage. Dans ce fameux rapport, ils mentionnaient que les entreprises privées et nos grandes firmes de consultants, SNC-Lavalin, Tecsuit, toutes ces firmes-là avaient comme un grand manque de grands travaux.

2785 Donc, c'est pour ça que la Coalition se prononce toujours contre les privatisations. Le syndicat des cols bleus de Montréal se prononce contre les privatisations qui deviendraient bientôt possibles, parce que ce fameux document qui est supposément un document de réflexion, a toujours été présent partout, sauf à la Commission, puis je ne comprends pas que le MAM n'ait pas eu la diligence de le déposer, puisque, effectivement comme disait madame Lapointe, il ne fallait pas en parler au public.

2790 Et je reviens à ma question. Ma question à monsieur le commissaire, je me demande si les syndicats vont être invités aux prochaines thématiques? C'est-à-dire quand je parle de syndicat, je ne parle pas de syndicat Fonds de solidarité, O.K.? Et ni Fonds d'actions. Je parle syndicats de gens qui sont élus par leurs membres et qui devront peut-être faire partie. J'espère qu'on sera invité.

2795 Je vous pose la question, j'espère que les syndicats seront invités aux thématiques parce que c'est important que les syndicats soient là, les syndicats où il y a des travailleurs, des travailleurs qui travaillent dans les eaux, dans les égouts et dans les usines de filtration. C'est ma question.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

2805 On va se comprendre là-dessus. Ce que nous appelons les thématiques, il y en aura dix, ce sont des séances publiques de la Commission et la Commission va d'abord faire venir un panel de personnes-ressources, trois, quatre, cinq qu'on interrogera pendant un avant-midi et dans l'après-midi - donc, c'est des séances publiques, toute personne qui veut venir, peut venir à la thématique - et dans l'après-midi, nous ouvrirons le débat sous une forme de forum où nous essaierons d'élargir le champ de compétence.

2810 Ce que la Commission veut d'abord faire, c'est voir quelles sont les méthodologies, quels sont les processus, où est-ce qu'est la controverse, où est-ce qu'est la science, où est-ce que la science termine. Et ça, on veut le faire en discussion approfondie avec un certain nombre de personnes qu'on essaie d'identifier et qui sont d'origine différente et qui sont de milieux différents, et qui sont autant que possible pas trop des militants, dans le sens que ce qu'on cherche, c'est plus la science, avec ses limites et ses représentations.

2815 Et, dans l'après-midi, fondamentalement, on ouvre le forum pour que les gens puissent ajouter ou infirmer les perspectives évoquées, donner des références ou des expériences différentes pour essayer de voir qu'est-ce qui tient, où est-ce qu'est l'objet des certitudes, qu'est-ce qu'on peut calculer comme un savoir commun et où sont les champs de controverse.

2820 Alors, oui, bien sûr que les syndicats seront invités aux thématiques, ça, c'est certain, comme tout le monde. Si vous me demandez s'il y en a au niveau des experts qui seront invités, pour l'instant, là, je ne le sais pas encore. Il y a encore des noms qui sont en discussion dans les différentes personnes-ressources.

2825 **M. RICHARD IMBEAULT :**

2830 C'était surtout au niveau des experts, parce que vous savez que l'eau à Montréal, s'il y a des gens qui connaissent ça, c'est les professionnels. Les cols bleus connaissent ça parce qu'ils travaillent continuellement à tous les jours dedans. Les ingénieurs, eux, s'occupent vraiment de refaire les réseaux. Donc, à mon sens à moi, en tout cas, ça serait important qu'il y ait des gens qui sont vraiment de base et qui voient ces choses-là quotidiennement.

2835 Juste une parenthèse, en terminant, et je vais laisser la parole à Lorent, faire la parenthèse de Réseau Environnement. Réseau Environnement produit des mémoires. Par contre, le Réseau Environnement, c'est deux associations dont une patronale...

**LE PRÉSIDENT :**

2840 C'est aussi un groupe qui intervient de manière militante aussi.

**M. RICHARD IMBEAULT :**

2845 Exact. Oui, mais patronale surtout.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

2850 **M. LORENT LAVIGNE :**

Alors j'aimerais vous lire le communiqué des professionnels de Montréal, du syndicat des professionnels municipaux de Montréal.

2855 «Montréal, 12 mai 1999. Le syndicat des professionnelles et professionnels municipaux profite de cette audience pour réitérer son opposition à toute forme de privatisation de la gestion et de la propriété du réseau d'aqueduc et des égouts de Montréal.

2860 Rappelons qu'en 1995, l'administration Bourque a commandé une série d'études visant la privatisation de plusieurs services municipaux. Pour plusieurs raisons, le SPPMM s'est vivement opposé à ces projets, particulièrement celui de la privatisation du service d'eau.

2865 L'élément central de notre campagne avait été l'embouteillage de l'eau de Montréal sous étiquette «Bourqn'ogne à ligoter». Plus de 300 bouteilles ont été distribuées aux médias et aux groupes populaires pour sensibiliser la population à l'expertise de la Ville ainsi que la qualité et au faible coût de l'eau à Montréal.

2870 Les raisons pour lesquelles nous nous sommes opposés à la privatisation de l'eau sont toujours valables. Tout comme en 1995, l'administration Bourque n'a aucun mandat à cet égard et surtout, rien n'indique que l'entreprise privée ferait mieux.»

C'est un peu les questions que madame Lapointe posait préalablement.

2875 «Encore aujourd'hui, l'eau de Montréal est d'excellente qualité et c'est l'une des moins chères au monde. En 1996, son coût était de 0,21 \$ le 1 000 litres par rapport à 0,43 \$ au Canada, 0,50 \$ aux États-Unis, 0,79 \$ en Angleterre, 1,02 \$ en France, 1,11 \$ en Italie et 1,58 \$ en Allemagne.»

2880 Les coûts, hier, on a fait une petite vérification. Maintenant, c'est 0,22 \$ à Montréal. La moyenne canadienne, semblerait-il, est de 0,65 \$ et les écarts en Europe, c'est entre 3 \$ et 5 \$ pour la même quantité, en 1998, probablement dû aux nombreuses privatisations qu'a connues l'Europe, surtout en France et en Allemagne et en Angleterre. C'est pour ça que c'est rendu à 3 \$ et 5 \$.

2885 «Par ailleurs, la qualité de l'eau à Montréal repose principalement sur le savoir-faire acquis par les employés de la Ville depuis la municipalisation de l'eau en 1845 et sur le contrôle quotidien rigoureux qu'ils assurent aux laboratoires. Nous sommes convaincus que le transfert de cette expertise ne pourrait se faire qu'au prix d'une facture élevée.

2890        Actuellement, le service d'eau est la propriété des citoyennes et citoyens de Montréal qui l'ont entièrement payé de leurs taxes. Les projets de privatisation sont tous morts au feuilleton actuellement, mais ils pourraient être ranimés. Les élus sont toujours prêts à opter pour des solutions à courte vue et les gens d'affaires sont toujours à l'affût de bonnes occasions.

2895        Mais, aujourd'hui comme hier, il serait inacceptable qu'une poignée d'individus veuille tirer profit d'une ressource vitale qui pourvoit aux besoins fondamentaux des citoyens de Montréal.»

2900        **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. LORENT LAVIGNE :**

2905        Et la question que j'aimerais poser, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

2910        Pouvez-vous m'éclairer ma lanterne un peu?

**M. LORENT LAVIGNE :**

Oui.

2915        **LE PRÉSIDENT :**

Quand on parle d'effectifs impliqués, c'est combien les effectifs en personnel d'eau potable à Montréal?

2920        **M. LORENT LAVIGNE :**

Je n'ai pas de données, mais je crois qu'en termes des professionnels, personnellement, il y en a peut-être quelques-uns; des ingénieurs, il y en a sûrement un peu plus; et des cols bleus, sûrement un peu plus.

2925        Mais monsieur Aubin pourrait sûrement vous dire que ce n'est pas pour rien que finalement tous les Livres Verts, toutes les études qui ont été faites ont été abandonnées parce qu'on s'est aperçu que finalement, la gestion de l'eau à Montréal, comparativement à d'autres places dans le monde, notre prise d'eau est très bien, l'eau qu'on puise du Saint-Laurent est

excellente. Même, on nous affirmait que sans traitement, elle est aussi bonne que la sortie de l'usine de Laval à l'époque. Ça fait que imaginez-vous donc, après traitement, comment elle est!

2935           Alors je pense que c'est une utopie. C'était tout simplement de dire, comme mon camarade l'a si bien dit, les entreprises de génie à Montréal, évidemment, cherchent de l'ouvrage, cherchent du travail, puis de prendre la gestion de l'eau à Montréal, ça serait une bonne chose, d'autant plus que les experts sont là. Ce n'est pas eux autres les experts dans l'eau, c'est les gens qui travaillent dans les municipalités. Et puis ce n'est pas pour rien que ça fonctionne si bien entre autres à Montréal. Il n'y a personne qui manque d'eau à Montréal.

2940           Et puis quand on essaie de nous faire accroire à Montréal qu'on dépense et qu'on gaspille l'eau, on a juste à prendre en compte les jeunes qu'on a eus cet après-midi et puis c'est partout comme ça. Puis les gens sont sensibilisés à épargner l'eau. À Montréal, on n'a pas de piscine au troisième étage. On n'a pas de jardin de 30 pieds par 40, au troisième étage. Puis on ne lave pas notre auto à tous les jours dans le driveway. Il n'y en a pas des driveway à Montréal. On est une ville de locataires.

2950           Alors, dans les études qui ont été faites par la Chaire socio-économique, il a été prouvé que 75 % de l'eau qui est puisée à Montréal est utilisé par les industries et les entreprises. Il y a seulement 25 % qui est utilisé pour la consommation de la population en général. Alors le fait de tarifer...

**LE PRÉSIDENT :**

2955           La seule chose, c'est quand vous me faites des affirmations en disant: «À Montréal, ça coûte 0,22 \$, au Canada, ça coûte 0,65 \$», ça, je...

**M. LORENT LAVIGNE :**

2960           C'est des chiffres qui viennent du Service des travaux publics de la Ville de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

2965           Je comprends. Je le croirai quand j'aurai la grille de tous les intrants et les extrants et là, je saurai si à Montréal, elle est à 0,22 \$. Parce que si selon les intrants ou les extrants, peut-être qu'à ce moment-là, l'eau canadienne n'est pas à 0,65 \$. Ça, là, on n'en sort jamais parce qu'on n'a jamais les mêmes critères. Ça, c'est une des affaires qu'il faut nettoyer, les paramètres identiques et comparables qui permettent de savoir si c'est vrai ou pas vrai que l'eau coûte ça.

**M. RICHARD IMBEAULT :**

2975 Juste pour répondre à votre question, la question de l'eau, nous, au syndicat des cols bleus, on a voulu savoir comment ça coûtait à la Ville de Montréal l'eau. On a fait une demande d'accès à la Ville de Montréal et on s'est fait dire qu'on ne pouvait pas avoir ces chiffres-là parce qu'il y avait plusieurs municipalités qui contestaient les prix. Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

2980 Ah! oui, vous avez un commerce aussi.

**M. RICHARD IMBEAULT :**

2985 Donc, vous pouvez comprendre qu'on n'a pas les chiffres réels, mais par contre, on est à l'intérieur, donc on a les bons chiffres.

**LE PRÉSIDENT :**

2990 C'est comme dit l'autre, il dit: «Comment ça coûte?» Il dit: «Je le sais pas, mais c'est trop cher.» Vous avez raison, il y a là...

**M. LORENT LAVIGNE :**

2995 Monsieur le président, il y a une chose que je pourrais vous dire, je crois. Je ne sais pas le coût qu'on vend l'eau aux municipalités, mais je crois que c'est 0,25 \$. Alors si jamais ça nous coûte 0,50 \$, puis on la vend 0,25 \$, je comprends qu'on a un problème de gestion à la Ville de Montréal.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3005 Puis, encore là, je ne pense pas qu'on fasse des profits incommensurables sur la vente de l'eau aux autres municipalités.

**LE PRÉSIDENT :**

3010 Ça marche.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3015           Mais, moi, ma question, ça serait dans les récentes discussions qu'il y a eues entre le ministère des Affaires municipales ou le ministère de la Métropole et la Ville de Montréal, est-ce qu'il y a encore discussion sur la privatisation ou la tarification de l'eau à Montréal? C'est la question que je pose.

3020           **LE PRÉSIDENT :**

                Mais c'est deux questions différentes.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3025           Oui. Mais, pour nous, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

3030           Vous avez tendance à les associer, mais ce sont deux questions différentes.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3035           Oui, effectivement, la Ville de Montréal pourrait décider de tarifer, ce qui est encore une utopie d'installer des compteurs dans des blocs appartements.

**LE PRÉSIDENT :**

                Oui, oui, il y a les coûts, il y a des investissements, etc.

**M. LORENT LAVIGNE :**

                Ça coûterait beaucoup plus cher que le coût que ça coûte présentement.

3045           **LE PRÉSIDENT :**

                Oui, mais ce n'est pas la même question.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3050           Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3055            Parfois, on les confond, mais ce n'est pas la même question.

Alors la question qui est posée, monsieur Dumont, est-ce que dans les discussions, la question de la privatisation, les discussions conjointes, est-ce qu'il est encore question de privatisation?

3060

**M. YVAN DUMONT :**

À ma connaissance, il n'y a pas de discussion sur la privatisation ou la tarification de l'eau à Montréal entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Montréal.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

3070

**M. LORENT LAVIGNE :**

C'est tout. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3075

C'est la réponse attendue, j'imagine?

**M. LORENT LAVIGNE :**

3080

Oui. Bien, j'espère. J'espère que cela est vrai.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3085

**M. RICHARD IMBEAULT :**

3090

Je voudrais juste faire une parenthèse sur ça. C'est sûr qu'il n'y a pas de privatisation actuelle et en vue. Par contre, ils sont en train de s'organiser pour la privatiser parce qu'ils s'en viennent... tout à l'heure, ils annonçaient qu'ils allaient, sur cinq ans ou sur trois ans, prévoir des infrastructures et endetter la Ville de Montréal.

3095                    Donc, ça se pourrait qu'un jour on se retrouve devant une situation d'endettement telle que le gouvernement va favoriser l'entreprise privée en prétendant, comme aujourd'hui ils prétendent, que l'entreprise privée est beaucoup moins chère. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3100                    Le débat reste ouvert et on est comme en forme d'attente de décision, puis il y a des délais. Et c'est dans ça qu'on va essayer de valider ou d'invalider le débat.

**M. LORENT LAVIGNE :**

3105                    Monsieur le président, est-ce que vous voulez avoir des copies supplémentaires de notre communiqué pour l'ensemble? On en a une trentaine de copies, une cinquantaine de copies.

**LE PRÉSIDENT :**

3110                    Ce n'est pas un communiqué frais?

**M. LORENT LAVIGNE :**

3115                    Oui, oui, le 12 mai, c'est hier. Alors il y a un rappel historique de 1996 et des articles de journaux, mais on a refait un communiqué hier pour réitérer notre position. En attendant le mémoire qui sera déposé à l'automne.

**LE PRÉSIDENT :**

3120                    Ça va. Si vous voulez me le déposer, ça marche. Maintenant, votre cru 96, il a été embouteillé en 96?

**M. LORENT LAVIGNE :**

3125                    Non. En 99. On a refait l'embouteillage. Faites-vous en pas, vous pouvez la boire.

**LE PRÉSIDENT :**

3130                    Alors vous faites attention! Vous allez avoir une poursuite. Vous faites un faux ancien, vous, là.

**M. LORENT LAVIGNE :**

Ah! bien, il y a des voitures antiques aujourd'hui qui ont été faites récemment. Mais c'était tout simplement pour rappeler, surtout avec humour, qu'il y avait beaucoup d'information à faire sous forme d'étiquetage. En arrière, on a les prix de 1993. Et, à l'époque, beaucoup de groupes communautaires ont embarqué dans la Coalition et ont suivi la Coalition, et puis c'est pour cette raison, entre autres avec le travail de la Coalition, que la privatisation ne s'est pas faite à Montréal pour l'eau, parce que c'était parti au grand galop.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une autre émission de télévision.

**M. RICHARD IMBEAULT :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, juste vous dire que moi je n'ai pas le droit de passer de commentaire et je n'ai pas à me prononcer. Alors, je vous remercie de votre cadeau, vous êtes bien gentil.

**M. LORENT LAVIGNE :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Louise Dubois, s'il vous plaît. Partie?

Madame Priscilla Gareau.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

Bonjour! J'ai d'autres questions que sur les infrastructures. Moi, je suis Priscilla Gareau du Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM et mes questions sont plutôt d'ordre sur la qualité de l'eau et au niveau de la santé humaine. Et ce n'est pas nécessairement une problématique de la Ville de Montréal, ma première question c'est plus au niveau de la pollution agricole, étant donné que c'est une des grandes principales sources de pollution des cours d'eau au Québec.

Donc ma première question, mon préambule, c'est que les pratiques inadéquates d'entreposage et d'épandage des engrains entraînent une contamination des cours d'eau, de la

3175 nappe phréatique, notamment au niveau des micro-organismes et plusieurs de ces micro-organismes sont transmissibles à l'humain, notamment par l'eau potable. Et plusieurs études récentes ont révélé que certains micro-organismes résistent au traitement de la chloration pour rendre l'eau potable.

3180 Donc ma question est: est-ce que les ministères responsables, je ne sais pas, le MAPAQ, le ministère de l'Environnement ou le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, ont entamé ou prévoient entamer un programme pour réduire les dangers reliés aux épidémies hydriques, reliés à la consommation d'eau potable via les réseaux municipaux et aussi des puits privés. Même s'il y a 10 % à peu près de la population au Québec qui va chercher son eau vers les puits, mais finalement ça représente tous les gens au niveau rural, donc c'est quand même, même s'il y a une forte proportion à Montréal, ce n'est pas une raison pour finalement les négliger. Donc, si oui, il y a un programme qui est en voie d'être entamé, nous aimerais que ce programme-là ou les études soient déposés à la Commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3190 Qu'est-ce que vous cherchez en particulier? Est-ce qu'il y a des composants que vous cherchez en particulier?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3195 Bien, au niveau de la contamination, c'est surtout deux micro-organismes qui sont problématiques, Giardia et Cryptosporidium. Et puis, c'est ça, c'est des études de 97 à 99, entre autres, par Pierre Paiement de l'Institut Armand-Frappier, qui démontrent que les usines de filtration, finalement, bien ces micro-organismes-là, malgré le traitement de l'eau, bien, il en demeure. Puis, c'est des causes de gastro-entérites, puis c'est des risques à la santé humaine.

**LE PRÉSIDENT :**

3205 Alors on a déjà eu des échanges dans le cadre de la présente Commission sur ces choses-là. On va redemander de refaire le point, s'il vous plaît. Alors, monsieur Dumont d'abord, puis après ça, on ira voir au ministère de l'Environnement.

**M. YVAN DUMONT :**

3210 Je suis un peu surpris, là. Vous m'adressez quelle question en particulier, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

3215 C'est la question de l'élimination depuis l'eau brute pour l'eau potable d'un certain nombre de polluants, dont le Giardia et Cryptosporidium, au niveau des usines d'épuration. Mais vous la posez aussi de manière plus globale au niveau de la prévention...

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3220 Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

3225 ... de la présence de ces choses-là.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3230 Oui, la réduction à la source.

**LE PRÉSIDENT :**

3235 On va aller d'abord à la réduction à la source. Préparez-vous, ensuite, pour l'élimination dans les eaux municipales. Alors, ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3240 Monsieur le président, comme vous l'avez dit, on a fait déjà une présentation sur ces deux micro-organismes dans la Beauce, si je me souviens, et je pense que nos collègues de la Santé pourraient répondre plus adéquatement.

**LE PRÉSIDENT :**

3245 Oui, mais c'est parce que je veux juste faire un rappel. Madame s'inquiète au niveau de la pollution agricole et donc, ces deux véhicules, le Giardia et Cryptosporidium, sont surtout attribuables à la pollution agricole et on veut voir d'abord qu'est-ce qui est fait pour le sortir. Quitte à ce qu'on renvoie à des transcriptions qui ont déjà été données. Mais si on pouvait ressaisir l'essentiel de la réponse, s'il vous plaît.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Denis Brouillette pourrait répondre à la question.

3255 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Oui, monsieur le président, au niveau de la question qui est posée, pour bien cerner la problématique, pour ma compréhension, on parle de la contamination au niveau des prises d'eau potable, entre autres l'étude de monsieur Paiement.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3265 **M. DENIS BROUILLETTE :**

J'ai eu la chance de prendre connaissance de cette étude, à tout le moins le résumé qui a été publié entre autres dans la revue de La Bise, qui est une revue du Bulletin d'information en santé publique et de façon générale, les endroits où monsieur Paiement avait observé des problèmes, en gros, monsieur Paiement a analysé la qualité bactériologique des eaux, en fait, et la qualité microbienne par rapport à certains organismes dont ceux qui ont été mentionnés, le Giardia et le Cryptosporidium.

3275 Et les endroits où il y avait les problèmes qui ont été observés par monsieur Paiement, c'est des endroits où ce que les travaux d'assainissement n'étaient pas tout à fait complétés. On pense entre autres à la rivière des Mille Îles, la prise d'eau de la Ville de Sainte-Thérèse qui, au moment de l'étude... l'étude de monsieur Paiement, c'était entre 94 et 97, et à ce moment-là les travaux d'assainissement dans la rivière des Mille Îles étaient peu avancés. Donc les prises d'eau potable subissaient l'impact des rejets d'eaux usées non traitées municipales. Et la même chose pour la prise d'eau de Lavaltrie.

3280 Et où je veux en venir, monsieur le président, c'est qu'au niveau du suivi de la Direction des écosystèmes aquatiques de nos réseaux de surveillance, c'est des endroits où ce que nos indicateurs bactériologiques, la valeur était dépassée. Donc on ne rencontrait pas les critères de qualité d'eau bactériologiques au niveau des coliformes fécaux à ces prises d'eau potable-là.

3285 Et auxquels monsieur Paiement a rajouté, par rapport aussi à des travaux qui ont été faits aux États-Unis par l'EPA, il a aussi regardé le type d'usine de filtration, et dépendamment du type de traitement, y associait aussi -- il ne tenait pas compte seulement que de la qualité microbienne mais aussi du type de traitement aux usines de filtration.

3290 Mais, de façon générale, qu'est-ce que je veux dire, c'est que c'est des endroits problématiques qui ont été soulevés par monsieur Paiement, c'est des endroits où ce que les travaux d'assainissement n'ont pas été complétés. Lorsque les travaux d'assainissement vont être complétés, les objectifs environnementaux de rejets visent à assurer une désinfection des eaux municipales qui influencent ces zones-là et sur une base annuelle.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

3300 Oui, mais la question de madame n'est pas sur les usines municipales, puisqu'elle réfère à de la pollution agricole, et règle générale, la pollution agricole ne rentre pas dans l'usine de traitement de la municipalité. Êtes-vous capable de me dire s'il y a un lien assez rigoureux entre la pollution de type agricole et la présence de Giardia et Cryptosporidium?

**M. DENIS BROUILLETTE :**

3305 Tout à fait et c'est mentionné dans l'étude de monsieur Paiement. Entre autres, il y a l'exemple de la Ville de Saint-Hyacinthe, et les valeurs de Cryptosporidium étaient parmi les plus élevées au Québec et il associait ça, entre autres, au niveau des activités d'élevage. Le Giardia est souvent associé -- aux États-Unis, on appelle ça le «Beaver Fever», mais ce n'est pas seulement qu'associé aux castors, on retrouve du Giardia dans les milieux non influencés, 3310 si on veut, par des eaux usées municipales, donc des milieux où ce qu'il n'y a pas d'autres formes de contamination. Ce n'est pas nécessairement associé à des eaux donc polluées, mais c'est quand même problématique au niveau de la santé publique.

**LE PRÉSIDENT :**

3315 Donc, on peut penser que Giardia vient d'une manière mixte des productions animales et des animaux dans la nature. Cryptosporidium, est-ce qu'il est plus attribuable à la pollution agricole?

3320 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Semblaient-il, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3325 Bon. Et est-ce que dans les démarches que vous avez faites d'assainissement, etc., est-ce que les démarches qui sont entreprises sont de nature à diminuer la présence de Cryptosporidium dans l'eau brute?

3330 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Monsieur le président, pour bien comprendre, est-ce que vous parlez aux rejets d'eaux usées traitées ou vous parlez aux usines de filtration, le traitement d'eau potable?

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Je parle de l'eau brute, là.

3340 **M. DENIS BROUILLETTE :**

D'accord.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Je parle de la pollution agricole qui s'en va dans l'eau brute, et l'eau brute de la rivière, laquelle sera ensuite traitée par une usine. Alors avant de savoir si l'usine la ramasse, je veux juste savoir s'il y en a dans la rivière ou s'il y a des efforts qui sont faits pour qu'il y en ait moins dans la rivière.

3350 Vous m'avez expliqué que pour Giardia, la source peut être agricole, elle peut être liée à la nature elle-même, puisque si on parle d'animaux dans la nature qui sont porteurs de Giardia, ça, c'est autre chose, c'est un autre niveau. J'essaie juste de voir l'assainissement du milieu en eau brute. Après ça, on ira voir dans l'eau potable.

3355 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Si vous voulez avoir peut-être plus de précisions au niveau plus spécifiquement agricole, mon collègue Sylvain Primeau pourrait peut-être donner un complément d'information à ce niveau-là, si vous permettez.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

3365 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, il y a, effectivement, des choses qui se font et qui peuvent se faire en milieu agricole, comme, par exemple, tous les travaux qui ont cours relativement à la construction de structures adéquates d'entreposage des déjections animales, qui ont un impact important au niveau de la contamination des cours d'eau par les déjections animales.

3370 Ensuite, il y a des projets de limitation d'accès aux animaux aux cours d'eau. Et il y a aussi un autre projet concernant l'élevage des bovins de boucherie de façon correcte. Il y a un code de bonne pratique qui est mis de l'avant. Il y a peut-être nos amis du côté de l'Agriculture qui pourraient compléter là-dessus.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un complément de réponse sur les activités entreprises du côté agricole pour, au fond, protéger l'eau brute?

3385 **M. MARCEL TREMBLAY :**

En plus, il y a une gestion plus rigoureuse des engrains de ferme, avec des doses d'épandage...

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais est-ce que les engrains contiennent du Giardia et du Cryptosporidium? C'est peu vraisemblable?

3395 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Je ne suis pas en mesure de vous le dire.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gareau?

3405 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Est-ce que je pourrais préciser ma question? C'est que ce que je demandais, c'est, finalement, j'aimerais avoir les résultats concrets de ces programmes-là qui ont été faits pour réduire la contamination microbiologique. Puis, il y a aussi les fertilisants, puis tout ça, puis des pesticides. Mais ce que je voudrais savoir, c'est de ces programmes-là, est-ce qu'il y a des résultats concrets, sur papier, qu'on peut consulter finalement ou qui pourraient être déposés pour voir, au niveau de l'évolution de la qualité et puis des programmes de prévention, qu'est-ce qui a été fait?

3410 **LE PRÉSIDENT :**

Alors on peut vérifier auprès du ministère de l'Environnement. Il y a des bilans de rivière qui sont en train d'être produits.

3415 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, de notre côté, pour ce qui concerne le Giardia et puis l'autre, le Cryptosporidium, ce ne sont pas des organismes qui font partie de notre programme de suivi

3420 habituel. C'est des choses qui ne font pas encore l'objet de surveillance de notre côté. Donc, on n'est pas en mesure d'indiquer s'il y a amélioration ou dégradation de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3425 Mais sur l'intervention générale dans le milieu agricole, est-ce que vous êtes maintenant capable de commencer à établir des bilans de rivière qui permettent de voir ou de valider les effets dans les rivières, le bénéfice dans les rivières?

**M. SYLVAIN PRIMEAU :**

3430 À cet égard-là, vous avez reçu la visite d'un de mes collègues de travail, monsieur Georges Gambazo, et on a établi un réseau de surveillance plus serré au niveau de petits bassins versants agricoles, qui vont nous permettre d'avoir une meilleure idée des diverses interventions qui vont avoir lieu en milieu agricole sur des bassins versants de dimension plus réduite, et qui vont nous permettre d'avoir une meilleure connaissance de qu'est-ce qui se passe 3435 actuellement.

Comme vous pouvez voir, c'est un processus qui est en cours, mais qui n'a pas encore eu de fruit disponible.

3440 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3445 Monsieur le président, il y a déjà trois documents dans les documents déposés qui traitent de ces questions-là. D'abord, sous la cote POTA-1, un document du Comité de santé environnementale, le DSC du Québec, qui s'appelle: «Avis sur la problématique de santé publique reliée à la présence du Giardia SP dans l'eau potable au Québec», 31 mars 1993. Et POTA-1.1, toujours de la même source, il s'agit d'un document d'accompagnement sur cet avis concernant toujours la même question.

3450 Le document également POTA-2 du Comité de santé environnementale du Québec et du Conseil des directeurs de santé publique du Québec, qui s'intitule: «Commentaires sur les propositions de recommandations canadiennes pour l'eau de consommation: bromate, aluminium, Giardia SP et Cryptosporidium SP» octobre 97.

3455 Et, finalement, POTA-5, de Louis Rochette et al., «Étude de l'association spatiale entre l'incidence de la giardiase et la qualité de l'eau potable pour les municipalités du Québec», Centre de santé publique de Québec et ministère de l'Environnement et de la Faune, septembre 1997.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

3465 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Il y avait la dernière partie de ma question qui portait sur l'eau des puits privés.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3475 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Je pense qu'on ne m'a pas répondu.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Non, on ne vous a pas répondu encore. Ça aussi, on a posé comme question. À ma connaissance - là, on peut vérifier - mais il me semble que les échanges ont montré qu'il n'y a, pour l'instant, aucun programme prévu pour l'analyse des puits privés, sauf que dans certaines régions, il y a une pratique de soutien auprès du citoyen qui veut faire des démarches dans ce sens. Il me semble que c'est la région de Chicoutimi où ça nous a été dit. Donc il y a des cas où les gens inquiets s'en vont au ministère de l'Environnement et trouvent le soutien technique qui peut leur permettre de faire des vérifications.

3485 Une chose qu'il faut vous dire. C'est que la Ville de Montréal, la présence de la Ville de Montréal sur l'ensemble du Québec est trompeuse. Alors on arrive avec des chiffres de 10 % de la population qui consomme de l'eau souterraine, mais dans la réalité, si vous sortez du grand ensemble de Montréal, vos proportions sont beaucoup plus élevées. Il faut parler dans plusieurs régions de 20 % et parfois même un petit peu davantage.

3490 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

C'est pour ça que j'aménais ce point-là.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. C'est tout à fait pertinent.

3500                   **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Puis, ma deuxième question, c'est encore au niveau de la pollution agricole, mais c'est au niveau de l'eutrophisation, donc qui découle encore de l'épandage des engrais, mais la problématique est plus au niveau du phosphore. Donc il y a un problème d'eutrophisation dans plusieurs cours d'eau du Québec situés en région agricole et qui découlent notamment de la non-prise en compte de la capacité du sol à recevoir les fortes concentrations de phosphore.

Donc, mon organisme aimeraient savoir si le MAPAQ a mis ou va mettre en place une politique qui va prendre en compte la capacité du sol à supporter les charges en phosphore. Et si oui, on aimeraient ça que ce document-là soit déposé.

3510                   **LE PRÉSIDENT :**

Alors, là, il y a de très longues transcriptions à voir en Beauce, et en Estrie, et en Montérégie parce que c'est revenu d'une manière récurrente. Il y a beaucoup d'information qui a sorti là-dessus. Je vais juste voir pour voir s'il y a des documents qui existent déjà, on va aller revérifier auprès du ministère de l'Agriculture sur ce point-là, s'il vous plaît.

3520                   **M. MARCEL TREMBLAY :**

Sûrement un des premiers documents, c'est le règlement sur la pollution d'origine agricole, qui parle de plans agroenvironnementaux de fertilisation et des doses d'application requises pour respecter le prélèvement des plantes. J'imagine que ce document-là a sûrement déjà été déposé.

3525                   **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Il y a aussi une modification sur ce qu'on cherche et l'insistance porte maintenant, non plus sur l'azote et sur le phosphore. Il me semble qu'on a dit ça. Y a-t-il quelqu'un qui peut me dire si je me trompe ou pas?

3530                   **M. JEAN RIVET :**

Effectivement, il y a une révision récente du 7 avril 99 qui ajoute cette préoccupation-là, non pas nécessairement pour demain matin, mais dans quelques années, dans le cadre de la confection et du dépôt des plans agroenvironnementaux.

3535                   **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, c'est un règlement?

**M. JEAN RIVET :**

Oui. C'est une modification au règlement dont monsieur Tremblay vient de parler.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Alors ça, c'est dans la documentation. La modification au règlement a été déposée dans la documentation de référence.

3550 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On vous a donné des explications, je ne sais plus dans quelle région, sur le communiqué de presse, lorsque ce règlement-là a été modifié, effectivement, le 7 avril, sur la norme de phosphore.

3555 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Et puis si j'ai d'autres questions, je dois refaire une deuxième ronde, j'imagine? Je vais repasser en arrière?

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3565 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Oui? J'aurais pas dû poser cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3570 Mais, en tout cas, là vous risquez de partir les mains vides, mais c'est parce que c'est des heures de débat qu'on a eu sur la pollution agricole, toutes les démarches qui sont faites et à deux niveaux: au niveau des stratégies d'intervention, puis au niveau aussi de l'implication du milieu agricole dans la mise en oeuvre de ce qu'on appelé des plans de fertilisation, d'analyse de ce que le sol peut porter, etc. Et là, il y a eu de très longs échanges. Alors, évidemment quand quelqu'un repose une question, tu vois tout le spaghetti qui sort et tu te dis: est-ce qu'on va tout refaire?

3580 Mais c'est pour ça que je vous invite à voir les transcripts, quitte même à aller voir les analystes qui ont souvent des grilles de repérage qui permettent de ne pas lire 3 000 pages pour en retenir 300. Mais il y a eu, je pense, d'assez bons points et il y a eu un bon nombre de

documents déposés. Mais, malheureusement, quand ça fait 50 jours qu'on est sur la route, à un moment donné on n'est plus capable de se rappeler exactement ce qui a été dit.

3585           Mais il y a là d'assez bonnes choses, ce qui permettrait ensuite, éventuellement, des questionnements complémentaires.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3590           Et puis est-ce qu'il y a eu des questions sur les trihalométhanes?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3595           **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Ça fait qu'il faudrait que je regarde.

3600           **LE PRÉSIDENT :**

NOMBREUSES, aussi.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3605           Bien, je finirais en partant, c'est une autre question mais qui rejoint beaucoup les deux autres. C'est tant au niveau des rejets animaux qu'humains, finalement, par rapport aux eaux usées, parce que c'est souvent les mêmes micro-organismes de toute façon qui reviennent. C'est encore la même problématique. Donc qui démontrent évidemment les impacts sur la santé.

3615           Puis là, c'est par rapport à la CUM, étant donné qu'il y a plusieurs rapports qui démontrent que les déversements des eaux usées de la CUM constituent une source appréciable de contamination microbiologique au fleuve Saint-Laurent qui sert d'approvisionnement en eau potable à une grande proportion de la population, est-ce que la CUM ou le ministère des Affaires municipales ou le ministère qui est impliqué dans ça a entamé ou prévoit entamer un programme pour réduire cette contamination-là, qui peut accentuer les dangers reliés aux épidémies hydriques?

3620           **LE PRÉSIDENT :**

Ne vous inquiétez pas, madame. La session ici ne finira pas avant que cette question-là soit posée. Si personne ne la pose, la Commission l'a dans la tête et on ne la lâchera pas.

3625 C'est sûr qu'elle va être posée. C'est sûr qu'elle va être posée. Correct? Merci. N'oubliez pas, madame Gareau, de venir voir madame Roy ici, Annie Roy, qui pourra vous donner les références, d'accord?

3630 Monsieur Stéphane Gingras, s'il vous plaît. Monsieur Jacques Ruelland. Madame Gabrielle Pelletier. Alors c'est tout des gens qui ont prévu qu'on irait souper avant qu'on pose les autres questions. Alors, ils ont décidé pour le président.

Monsieur Vincent Marchione?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3635 Bonjour, monsieur le président, bonjour à la Commission! Monsieur le président, j'aurais un petit message de quelques secondes et deux questions d'une minute ou deux.

**LE PRÉSIDENT :**

3640 Parfait.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3645 Je suis un champion de la vitesse pour poser des questions.

**LE PRÉSIDENT :**

3650 Allez-y.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3655 Si vous permettez, je vais vous dire mon message. C'est de la part du CDE de la Pointe. C'est la Corporation des groupes communautaires de la pointe de l'île qui, eux, représentent 35 groupes communautaires. Et ils m'ont dit de vous dire qu'ils étaient contre la privatisation de l'eau. Ils sont très inquiets pour les gens qu'ils représentent parce que c'est des gens à très faible revenu et aussi à pas de revenu du tout, de l'assistance sociale, et ils ont vraiment une très grande crainte, ils sont convaincus que ça va appauvrir encore ces gens-là. Et vous savez que l'eau est essentielle à la vie, comme la nourriture. Ceci est mon message de quelques secondes.

**LE PRÉSIDENT :**

3665 D'accord.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3670 Maintenant, ma première question, qui est très courte aussi, c'est que j'ai vu - peut-être elle va s'adresser à un représentant de la Ville de Montréal - c'est que j'ai vu récemment dans les journaux que la canalisation de l'eau potable de la Ville de Montréal, elle est tellement désuète, qu'il y a une perte de 40 %, ce que je trouve vraiment épouvantable. Ce n'est pas du 4 %, c'est 40 %.

3675 Maintenant, ma question, c'est est-ce qu'il va y avoir des travaux qui vont se faire, un suivi pour cette canalisation-là? Excusez. Tout à l'heure, j'entendais une petite fille qui était en avant, ici, qu'elle fait remarquer à son père, le matin, de fermer l'eau lorsqu'il se lave les dents. Puis j'en ai parlé avec eux. Ils étaient au courant de cette problématique, mais ils n'ont pas posé la question.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, ça m'avait frappé quand elle avait dit ça, parce qu'on peut parfois être trop sévère pour son père et pas assez pour sa ville ou pour d'autres types d'utilisateurs. Pouvez-vous me poser votre deuxième question tout de suite? Parce que la première question, elle est courte, mais la réponse risque d'être assez compliquée.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3690 Ma deuxième question, c'est au sujet de la rivière des Prairies. J'ai lu dans le rapport de la Commission sur l'environnement, l'assainissement de l'eau et de l'air, j'ai lu que depuis quelque temps, il n'y a pas de suivi au sujet de la rivière des Prairies.

3695 D'abord, je m'excuse, je ne me suis pas présenté. Je suis président du Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal.

Donc s'il n'y a plus de suivi, c'est ce qu'il y a d'écrit, c'est à cause d'un manque de ressource, d'un manque de financement. Par contre, l'étude exprime le souhait qu'il y ait une recherche très approfondie des sources de pollution de la rivière des Prairies.

3700 Et, moi, aujourd'hui, je viens vous informer d'une source de pollution, qui serait un petit ruisseau dans le parc de Pointe-aux-Prairies, qui se situe sur le boulevard Gouin, et ce ruisseau se jette dans la rivière des Prairies. Ce ruisseau, il est contaminé. Il est contaminé par le ruissellement de trois dépotoirs qui se trouvent tout près de ce ruisseau-là. Et il y a aussi des marécages qui sont aussi baignés par ce ruisseau et ces marécages sont aussi contaminés.

3705 Et il y a un écosystème extraordinaire dans ce parc. C'est le seul parc-nature qui reste entre le Mont Royal et la pointe de l'île. Pour vous donner des exemples, il y a même des cerfs de Pennsylvanie qui fréquentent le parc. Bon, il y a des castors qui sont un peu nuisibles, on les

3710 chasse. Il y aussi des rats laveurs. Il y a des espèces, il y a des canards sauvages, il y a des espèces d'oiseaux très rares qui fréquentent le parc. Et, ce ruisseau, en plus d'avoir un impact négatif sur l'écosystème, il a un impact négatif aussi pour la rivière des Prairies.

3715 Donc ma question, c'est est-ce qu'il va y avoir un suivi écologique qui va se faire au sujet de ce ruisseau qui se trouve en plein centre d'un écosystème qui est le parc de la Pointe-aux-Prairies?

**LE PRÉSIDENT :**

3720 Mais vous avez perdu votre championnat de la brièveté, par exemple.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Vous allez me pardonner. J'ai fait très vite.

3725 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, ça va. Alors, prenons tout de suite la deuxième; la première, je pense, va demander un exposé plus long. On y reviendra après la reprise du souper. Mais sur la deuxième, je pense bien que la question s'adresse à la CUM, sur la surveillance.

3730 Est-il vrai, comme dit monsieur, que le suivi sur la rivière des Prairies est abandonné par manque de ressource? Et qu'est-ce qu'on fait au parc de la Pointe-aux-Prairies?

**M. JEAN TROALEN :**

3735 Non, la rivière des Prairies n'a pas été abandonnée. Nous avons échantillonné tout l'été dernier, tout le long de la rivière. On a je ne sais pas combien de points d'échantillonnage, et cette année, on continue encore. Même, aujourd'hui, on était justement autour des rives.

3740 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites: «je ne sais pas combien de points», ça veut dire qu'il y en a un, deux, trois, quatre?

3745 **M. JEAN TROALEN :**

Nous en avons une centaine autour de l'île. Et puis, demain, dans notre présentation, on va vous montrer à peu près où sont localisés les points, bien précisément. Autrement dit, on fait un suivi justement en rive de la rivière des Prairies actuellement et on l'a fait dans le passé. On l'a fait beaucoup l'année passée.

En ce qui concerne le petit ruisseau que vous mentionnez, je vais demander à monsieur Seguin ici de vous donner plus de renseignements.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Seguin?

3760 **M. BERNARD SEGUIN :**

Oui. Bien, la question, c'était est-ce qu'il va y avoir un suivi sur la problématique qui est présentée par monsieur Marchione. La réponse est oui, on va suivre... ces préoccupations nous ont été présentées lors de la dernière séance publique de la Commission de l'environnement et on en a pris bonne note, et on va faire un suivi.

3765 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce ruisseau est un ruisseau permanent ou un ruisseau occasionnel?

3770 **M. VINCENT MARCHIONE :**

C'est un ruisseau dont l'écoulement, je dirais, est plutôt occasionnel.

3775 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3780 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Le problème, c'est qu'il n'y a pas toujours de l'eau dans ce ruisseau-là.

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous nous affirmez qu'il va y avoir un suivi. Cette question-là était advenue lors de réunion publique de la Communauté urbaine de Montréal?

3790 **M. BERNARD SEGUIN :**

C'est exact.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marchione?

3795 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui, alors disons qu'il y a un gros projet qui va se faire dans le parc même, puisque le parc, l'écosystème aussi va être amputé parce qu'il y a un projet de construire un golf. Maintenant, ma question, c'est en même temps qu'il y ait un suivi pour ce ruisseau, est-ce qu'il 3800 va y avoir un suivi pour sauver l'écosystème vis-à-vis les travaux de ce projet de golf?

**LE PRÉSIDENT :**

Dans l'hypothèse de la construction d'un golf, est-ce qu'il va y avoir un suivi pour 3805 protéger les éléments écologiques dont parle monsieur Marchione?

**M. BERNARD SEGUIN :**

Ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que la CUM a le mandat donc de faire 3810 appliquer une réglementation sur les rejets dans les réseaux d'égouts, mais aussi dans les cours d'eau. Donc s'il y a des travaux et que ces travaux-là sont susceptibles de provoquer des rejets, soit dans un égout ou soit aux cours d'eau, ces rejets devront respecter les normes du règlement. Donc, à ce moment-là, comme il est fait pour les autres travaux, nous allons nous assurer que ces normes sont respectées.

3815 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne veux pas me mêler d'un projet qui ne concerne pas directement la Commission, mais est-ce que ce projet est un projet ferme ou si c'est une intention générale? 3820

**M. BERNARD SEGUIN :**

Pour le moment, à notre connaissance, on n'a pas eu de dépôt de demande.

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas eu de dépôt de demande. Est-ce que le parc de Pointe-aux-Prairies a un statut qui le protège? Est-ce qu'il a un statut juridique? Est-ce qu'il y a une reconnaissance de telle manière qu'il soit protégé ou qui prévienne des interventions? 3830

3835 **M. BERNARD SEGUIN :**

Je ne pourrais pas vous dire. Dans l'exercice de mes fonctions, je ne peux pas vous dire si ce parc a un statut particulier.

3840 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que quelqu'un est capable de me dire si c'est un parc régional ou s'il a un statut particulier, ce parc-là?

3845 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Je pourrais, monsieur le président, vous donner des renseignements là-dessus.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez donner la réponse, oui?

3855 **M. VINCENT MARCHIONE :**

C'est que c'est un parc qui relève de la Communauté urbaine, de la Commission de l'aménagement, et alors il est zoné E1, qui veut dire parc public, et E7, transport et communication. Maintenant, on est en train de changer le zonage. Ça doit passer à un conseil de ville lundi prochain et le E1 et le E7, ça saute pour être zoné E2, qui veut dire... E2, ça correspond à sports et loisirs.

3860 Maintenant, la population, nous sommes inquiets parce que si c'est zoné E2, sports et loisirs, est-ce que parc-nature a toujours sa valeur? Est-ce que le parc-nature est protégé avec le nouveau zonage?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3865 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je me souviens d'avoir visité ce parc, puisque j'avais présidé les audiences sur le gazoduc qu'ils ont passé, je crois, en dessous du parc, pour le protéger justement, et le projet de golf n'est pas dans le périmètre du parc actuel?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui. Il y a 17 hectares qui vont être imputés au parc.

3875      **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

À l'intérieur du périmètre actuel du parc-nature?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3880      Oui, oui. Oui, oui. Je peux vous l'assurer.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3885      Ah! bon.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3890      17 hectares.

**LE PRÉSIDENT :**

3895      Alors ça, ce n'est pas un objet qui peut concerner directement la Commission. Soyez vigilant. On vous donne un petit point: un golf, c'est aussi un territoire qui utilise beaucoup d'eau et beaucoup de produits chimiques, pesticides, fongicides, etc. Donc il y a un impact écologique.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3900      Excusez-moi, monsieur le président, mais ma demande, c'est est-ce qu'il va y avoir un suivi sur le ruisseau et les marécages.

**LE PRÉSIDENT :**

3905      Oui. Alors, le monsieur a répondu que là-dessus, oui. Il a répondu oui. Ça va?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3910      Donc ma première question...

3915 **LE PRÉSIDENT :**

Votre première question, on va la reprendre au retour de la pause. On se retrouve à 19 h 30.

3915 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Merci beaucoup.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Merci.

\*\*\*\*\*

3925 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3930 **ET J'AI SIGNÉ:**

3935 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, S.O.**